

# Recueil des Actes Administratifs du S.D.I.S. de Saône-et-Loire

## Numéro 2015 - 177

publié le 16 février 2015

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 16 février 2015

Les documents dont il est fait référence  
peuvent être consultés :

\* *en version papier*  
au Secrétariat de Direction du S.D.I.S.  
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109  
71009 MÂCON Cedex

*Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ*

\* *sous forme informatique*  
sur le portail informatique du S.D.I.S. accessible  
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours  
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du S.D.I.S.  
<http://www.sdis71.fr/category/recueils-des-actes-administratifs/>



## SOMMAIRE



### ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CA.S.D.I.S.

- Arrêté n° AG/15-281 portant délégation de signature à Monsieur Pierre COLINET Page 1

### DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Extraits de délibérations - séance du 13 février 2015 Page 3

### DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DÉLIBÉRANT

- Extraits de délibérations - séance du 13 février 2015 Page 53

ÉTAT DES LIEUX

Le présent état des lieux a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

Il a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

Le présent état des lieux a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

Il a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

Le présent état des lieux a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

Il a été établi en vertu de l'article 17 de la loi n° 2004-717 du 12 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

CORPS DEPARTEMENTAL DE  
SAPEURS-POMPIERS

DIRECTION

Administration générale

AG/ 15-281

Délégation de signature

## ARRETE

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours de Saône et Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès-verbal du 18 juin 2014 de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des Communes et des E.P.C.I au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Vu la délibération n°101-6 en date du 21 juin 2012 du Conseil Général relative à l'élection des représentants du Conseil Général au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté n°12-2931 du Président du Conseil Général en date du 21 juin 2012 désignant M. Jean-François NICOLAS, un membre du Conseil d'Administration, pour assurer la présidence du Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté n° 02-167 en date du 29 janvier 2002 portant nomination de M. Pierre COLINET en qualité de Chef du Groupement Finances,

Vu l'arrêté n°13-2131 du 9 janvier 2014 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant délégation de signature à Monsieur Pierre COLINET en qualité de Chef du Groupement Finances,

Vu l'organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire,

Sur la proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> L'arrêté n°14-1083 du 3 juillet 2014 portant délégation de signature à Monsieur Pierre COLINET est abrogé.

Article 2 Délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre COLINET, Chef du Groupement Finances, à l'effet de signer, pour les missions relevant de son Groupement et concernant les compétences dévolues au S.D.I.S :

### I Gestion du Personnel placé sous son autorité :

- a) Octroi de congés annuels et divers (ARTT, récupérations) et autorisations spéciales d'absence, sauf celles nécessitant la prise d'un arrêté.
- b) Ordres de mission.
- c) Etats de remboursement des frais de déplacement.
- d) A l'exclusion des bulletins d'inscriptions aux stages, colloques et journées d'information, etc.

### II Gestion courante du Groupement :

- a) Les documents et correspondances courants à l'exception de ceux entraînant une décision importante de principe.
- b) Les bordereaux de transmission de pièces.
- c) Les certificats administratifs, attestations à caractère individuel.

- d) La certification du caractère exécutoire des conventions, contrats, décisions, arrêtés, ces documents étant transmissibles ou non au contrôle de légalité.
- e) Les ampliations et certifications conformes à l'original des conventions, contrats, arrêtés, décisions et documents administratifs dans le cadre de ses attributions.
- f) Dans la limite des autorisations budgétaires, les engagements de dépenses (bons de commande,...) sans limite de seuil.
- g) Formalités relatives à la mise en concurrence des marchés publics passés en procédure adaptée.
- h) Les ordres de service relevant des marchés publics.
- i) Les pièces techniques relatives à l'exécution des commandes des marchés (bons de livraison, procès verbaux de vérification qualitative et quantitative, acceptation de facture et ou du mémoire).
- j) Les bons de livraison et accusés de réception.
- k) Les dépôts de plainte au nom et pour le compte du S.D.I.S 71.

### III Finances :

- a) Les mandats de dépenses et les titres de recettes ainsi que les pièces comptables relatives à l'exécution du budget, et en particulier tout acte lié aux contributions.
- b) Les avis de tirages et de remboursement dans le cadre de la ligne de trésorerie.
- c) Les certifications de service fait dans les termes prévus par le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions, des établissements publics locaux.
- d) Les certificats pour paiement des subventions et aides financières attribuées par le Conseil d'Administration accompagnés des pièces justificatives annexes.
- e) Les états de remboursement des frais de déplacements des élus.
- f) Les certificats de réimputation des pièces comptables.
- g) Les états de reports d'investissement et les rattachements de fonctionnement.
- h) Les arrêtés de remboursements anticipés en matière d'emprunts revolving.
- i) Le compte de gestion et tous les documents liés à cet acte budgétaire après adoption par le conseil d'administration.

#### Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de M. Pierre COLINET, les délégations de signature mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, sont conférées, respectivement et pour les affaires de leur domaine à :

- Mme Agnès DAUX, agissant en sa qualité de Chef du Service «Comptabilité», pour les points suivants :
  - I a), b), c), d),
  - II a), b), c), d), e), f) dans la limite de 1500 € TTC, et i).
  - III a), b), c), f), g) et h)
- Mme Florence LAURENT, agissant en sa qualité de Chef du Service «Budget», pour les points suivants :
  - I a), b), c), d),
  - II a), b), c), d), e), f) dans la limite de 1500 € TTC, et i).
  - III a), b), c), f), g) et h)

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de notification.

#### Article 5

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et M. le Chef du Groupement Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire.

Fait à SANCE, le **13 FEV. 2015**  
Le Président du CA.SDIS



Jean-François NICOLAS

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

En Préfecture le **16 FEV. 2015**

Publié le

Notification le

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

N° des délibérations	OBJET
2015-01	Situation en matière de développement durable
2015-02	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015
2015-03	Temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (modification)
2015-04	Modulation du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers de catégorie C et modalités pour l'exercice 2015



# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations Séance du 13 février 2015

---

#### Délibération n° 2015-01 Rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable du S.D.I.S. 71.

---

Membres du CA.SDIS en exercice :	25
Présents à la séance	: 21
Pouvoir	: 1
Nombre de votants	: 22
Quorum	: 13
Date de la convocation	: 30 janvier 2015
Affichée le	: 30 janvier 2015
Procès-verbal affiché le	:

L'an deux mil quinze, le treize février à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

#### Etaient présents :

M. Gérard BUATOIS, M. Rémi CHAINTRON, M. Jean-Pierre CHAPELON,  
M. Maurice COCHET, M. Dominique COMMEAU, M. Jean-Paul DICONNE,  
M. Jean-Paul DRAPIER, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET,  
M. Jean-Paul LUARD, Mme Joëlle MARZIO, M. Jean-François NICOLAS,  
Mme Edith PERRAUDIN, M. Alain PHILIBERT, M. Jean-Baptiste PIERRE, M. Louis PONCET,  
Mme Virginie PROST, M. Fernand RENAULT, M. Jacky RODOT, M. Jean-Luc VERNAY,  
M. Jean-Yves VERNOCHET

#### Suppléances :

-

#### Excusés :

M. Frédéric CANNARD, non suppléé M. Jean-Claude LAGRANGE non suppléé  
M. Alain DOULÉ, non suppléé Mme Marie MERCIER, non suppléée

#### Pouvoir :

Mme Marie MERCIER donne pouvoir à Mme Dominique LANOISELET

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste PIERRE

M. le Président Jean-François NICOLAS, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## **I – LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

D'abord baptisé "éco-développement", le concept de développement durable apparaît en 1987, dans le rapport commandé par les Nations-Unies, de Madame Brundtland et sera réellement consacré lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Cette notion émerge d'une prise de conscience des atteintes des activités économiques sur l'environnement proche. Il est aujourd'hui un enjeu incontournable du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le développement durable se définit classiquement comme un mode de développement "qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Le défi réside dans la conciliation du présent et de l'avenir, dans les difficultés quotidiennes de chacun en veillant à ce que les solutions retenues respectent le futur des générations à venir.

Le développement durable est un processus qualitatif qui s'efforce d'associer l'écologie, l'économique et le social. Il vise un développement des ressources naturelles et des écosystèmes, capable de garantir l'efficacité économique tout en assurant une action volontariste contre les inégalités, l'exclusion... Il s'inscrit dans une recherche de l'équité. Engager une politique de développement durable suppose de tenter d'établir un équilibre vertueux entre le "vivable", le "viable" et "l'équitable".

À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, nécessaire à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Elle consiste en la participation de tous les acteurs au processus de décision, elle est, de ce fait, une sorte de démocratie participative.

Il se décline en cinq finalités identifiées lors du Sommet de la Terre à Rio. Ces finalités intègrent les problématiques environnementales, économiques, sociales et citoyennes du développement durable. Il s'agit de :

- ☞ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- ☞ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources naturelles.
- ☞ L'épanouissement de tous les êtres humains.
- ☞ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- ☞ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Elles représentent le fondement de toutes démarches en la matière.

### **Le développement durable en France.**

L'Acte Unique européen de 1986 ouvre le chemin vers le développement durable en intégrant une politique communautaire sociale et une environnementale dans le traité de la Communauté Européenne.

Le Grenelle Environnement initié en 2007 a véritablement lancé le processus en France. Les lois Grenelle 1 et 2 instaurent les engagements et la stratégie au niveau national, qui s'organisent autour d'une économie verte et équitable, intégrant les dimensions humaines et sociales.

Devenu un impératif politique, le développement durable se développe au niveau territorial. Ainsi, les collectivités, les établissements publics, les entreprises sont le lieu d'application des démarches, des actions.

Aussi, un projet de loi de programmation sur la transition énergétique, actuellement discuté au Parlement, prévoit le renforcement du rôle des collectivités territoriales, les appelant à l'exemplarité en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

## **II – LE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Issu d'une exigence instituée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable s'inscrit dans la territorialisation. En effet, il est porté obligation aux collectivités territoriales de le rédiger et de le présenter aux instances délibérantes avant le débat d'orientations budgétaires chaque année.

Il contribue à mettre en lumière et à rendre compte des démarches engagées, en harmonie avec les finalités du développement durable qui sont menées depuis plusieurs années. Les finalités sont déclinées, adaptées et complétées en fonction des réalités locales.

Le rapport transcrit les bilans des actions internes et des politiques publiques que met en œuvre la collectivité pour répondre aux exigences du développement durable. Il est une étape du long processus d'amélioration continue et d'évaluation des contributions aux enjeux globaux.

Enfin, il est un outil de sensibilisation des agents et des Élus aux enjeux du développement durable.

## **III – L'APPROCHE DU S.D.I.S. 71, FAIRE DE CETTE CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE UNE OPPORTUNITÉ**

Dans la même logique que les rapports présentés depuis 2011, ce rapport synthétique porte sur la situation de l'établissement public telle qu'elle est apparue en 2014, conformément au décret du 17 juin 2011. Néanmoins, il transcrit également le bilan des actions menées depuis déjà quelques années et donne du sens et de la lisibilité aux politiques publiques décidées par le Conseil d'Administration.

S'il n'est pas fait de distinction entre les politiques publiques et la gestion interne, ces deux aspects sont néanmoins traités. En effet, la cohérence entre l'interne et l'externe induit une frontière mince entre la vie de la collectivité et les politiques qu'elle mène.

Il importe de prendre en compte la démarche du développement durable de manière globale. Aussi, celle-ci a nécessairement un impact sur le mode d'organisation du Service. En effet, quelle que soit la définition du développement durable que l'on retienne, il est toujours question de la confrontation d'approches et d'intérêts dont la mise en synergie n'est pas triviale. Élaborer, puis mettre en œuvre une action publique conforme aux critères du développement durable suppose le recours à une diversité de compétences et d'acteurs. Construire de la cohérence entre cette pluralité de savoirs et de points de vue renvoie à une approche démocratique de l'organisation, fondement interne de la transformation actuelle. Ainsi, depuis 2012, le S.D.I.S. a défini la préservation du capital-santé des agents comme un dossier prioritaire. Dans cet objectif, en 2014, le service formation a été transformé en groupement fonctionnel avec 3 axes de travail : la préservation du capital-santé des agents, la promotion de la qualité de vie au travail et l'impulsion d'une nouvelle dynamique de formation.

La dimension démocratique du développement durable ne peut se réduire à de simples concertations sur des politiques publiques à des fins d'affichage. La conciliation des deux approches conduit à un ensemble de questions qui renouvelle la réflexion sur le mode de gouvernance et le processus décisionnel au sein du S.D.I.S. (cf. S.D.A.C.R. ...).

La véritable implication de chacun dépend largement des opportunités offertes dans le cadre du pilotage des politiques publiques mises en œuvre.

C'est pourquoi, c'est au travers des principes de la nouvelle organisation (co-construction, collégialité et autonomie) que les cinq finalités du développement durable ont été déclinées comme pour le premier rapport sur le développement durable. Ainsi, les démarches engagées ont été recensées par l'ensemble des services et des groupements, qui ont proposé des actions pouvant être engagées et/ou poursuivies en 2015.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir débattu,

Les Membres du Conseil d'Administration prennent acte du rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire.



Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 16 FEV. 2015  
- publié le 16 FEV. 2015

Le Président,

Pour le Président et par délégation.  
Le Directeur Adjoint,



Jacqueline FELIX

# RAPPORT 2014

## **SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU S.D.I.S. 71**



Conseil d'Administration le 13 février 2015

## QU'EST-CE QUE LE DEVELOPEMENT DURABLE ?



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »  
Antoine de SAINT-EXUPERY



D'abord baptisé « éco-développement », le concept de développement durable apparaît en 1987, dans le rapport commandé par les Nations-Unies, de Madame Brundtland et sera réellement consacré lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Cette notion émerge d'une prise de conscience des atteintes des activités économiques sur l'environnement proche. Il est aujourd'hui un enjeu incontournable du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le développement durable se définit classiquement comme un mode de développement « qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le défi réside dans la conciliation du présent et de l'avenir, dans les difficultés quotidiennes de chacun en veillant à ce que les solutions retenues respectent le futur des générations à venir.



Le développement durable est un processus qualitatif qui s'efforce d'associer l'écologie, l'économique et le social. Il vise un développement des ressources naturelles et des écosystèmes, capable de garantir l'efficacité économique tout en assurant une action volontariste contre les inégalités, l'exclusion... Il s'inscrit dans une recherche de l'équité. Engager une politique de développement durable suppose de tenter d'établir un équilibre vertueux entre le « vivable », le « viable » et « l'équitable ».

A ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, nécessaire à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Elle consiste en la participation de tous les acteurs au processus de décision, elle est de ce fait, une sorte de démocratie participative. Le développement durable se décline en cinq finalités identifiées lors du Sommet de la Terre à Rio.

Ces finalités intègrent les problématiques environnementales, économiques, sociales et citoyennes du développement durable. Il s'agit de :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources naturelles.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Elles représentent le fondement de toutes démarches en la matière.

### Le développement durable en France.

L'Acte Unique européen de 1986 ouvre le chemin vers le développement durable en intégrant une politique communautaire sociale et environnementale dans le traité de la Communauté Européenne.

Le Grenelle Environnement initié en 2007 a véritablement lancé le processus en France. Les lois Grenelle 1 et 2 instaurent les engagements et la stratégie au niveau national, qui s'organisent autour d'une économie verte et équitable, intégrant les dimensions humaines et sociales.

Devenu un impératif politique, le développement durable se développe au niveau territorial. Ainsi, les collectivités, les établissements publics, les entreprises sont le lieu d'application des démarches, des actions.

Aussi, un projet de loi sur la transition énergétique, actuellement discuté au Parlement, prévoit le renforcement du rôle des collectivités territoriales, les appelant à l'exemplarité en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

## QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?



### **Le rapport sur la situation en matière de développement durable**

Issu d'une exigence instituée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable, s'inscrit dans la territorialisation. En effet, il est porté obligation aux collectivités territoriales de le rédiger et de le présenter aux instances délibérantes avant le débat d'orientations budgétaires chaque année.

Il contribue à mettre en lumière et à rendre compte des démarches engagées, en harmonie avec les finalités du développement durable, qui sont menées depuis plusieurs années. Les finalités sont déclinées, adaptées et complétées en fonction des réalités locales.

Le rapport transcrit les bilans des actions internes et des politiques publiques que met en œuvre la collectivité pour répondre aux exigences du développement durable. Il est une étape du long processus d'amélioration continue et d'évaluation des contributions aux enjeux globaux.

Enfin, il est un outil de sensibilisation des agents et des élus aux enjeux du développement durable.

### **L'approche du SDIS 71, faire de cette contrainte réglementaire, une opportunité.**

Ce rapport synthétique porte sur la situation de l'établissement public telle qu'elle est apparue en 2014, conformément au décret du 17 juin 2011.

Néanmoins, il transcrit également le bilan des actions menées depuis déjà quelques années et donne du sens et de la lisibilité aux politiques publiques décidées par le Conseil d'Administration.

S'il n'est pas fait de distinction entre les politiques publiques et la gestion interne, ces deux aspects sont néanmoins traités. En effet, la cohérence entre l'interne et l'externe induit une frontière mince entre la vie de la collectivité et les politiques qu'elle mène.

Il importe de prendre en compte la démarche du développement durable de manière globale. Aussi, celle-ci a nécessairement un impact sur le mode d'organisation du service. En effet, quelle que soit la définition du développement durable que l'on retienne, il est toujours question de la confrontation d'approches et d'intérêts dont la mise en synergie n'est pas triviale. Elaborer, puis mettre en œuvre une action publique conforme aux critères du développement durable suppose le recours à une diversité de compétences et d'acteurs. Construire de la cohérence entre cette pluralité de savoirs et de points de vue renvoie à une approche démocratique de l'organisation, fondement même de la transformation actuelle. Ainsi, depuis 2012, le S.D.I.S a défini la préservation du capital santé des agents comme un dossier prioritaire. Dans cet objectif, en 2014, le service formation a été transformé en groupement fonctionnel avec 3 axes de travail : la préservation du capital santé des agents, la promotion de la qualité de vie au travail et l'impulsion d'une nouvelle dynamique de formation.

La dimension démocratique du développement durable ne peut se réduire à de simples concertations sur des politiques publiques à des fins d'affichage. La conciliation des deux approches conduit à un ensemble de questions qui renouvelle la réflexion sur le mode de gouvernance et le processus décisionnel au sein du SDIS (cf. S.D.A.C.R. ...).

La véritable implication de chacun dépend largement des opportunités offertes dans le cadre du pilotage des politiques publiques mises en œuvre.

C'est pourquoi, c'est au travers des principes de la nouvelle organisation (co-construction, collégialité et autonomie) que les cinq finalités du développement durable ont été déclinées comme pour les précédents rapports sur le développement durable. Ainsi, les démarches engagées ont été recensées par l'ensemble des services et des groupements qui ont proposé des actions pouvant être engagées et /ou poursuivies en 2015.

## LA DEMARCHE DU « MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE » AU S.D.I.S. 71



La démarche du « Mieux travailler ensemble » du S.D.I.S. 71 se caractérise par trois axes de travail et de réflexion :

- La préservation du capital santé des agents
- La promotion de la qualité de vie au travail
- La nouvelle dynamique de formation

En 2012, le Conseil d'Administration du SDIS a défini la *Préservation du Capital Santé* des agents comme un dossier prioritaire. Cette politique santé et sécurité au travail s'appuie sur la définition de l'OMS qui précise que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Depuis le mois de mars 2014 le service formation du S.D.I.S. 71 a évolué en un groupement fonctionnel qui intègre non seulement la « dimension formation » mais également celle de la politique capital santé et sécurité du service.

Cette nouvelle évolution a permis d'impulser une nouvelle dynamique qui se décline en trois axes de travail.

### La préservation du capital santé des agents :



- **Volet « Physique » :** Mise en place d'indicateurs du capital santé
  - Mise en place de consultations gratuites par l'experte diététicienne et suivi individualisé sur le portail informatique interne du SDIS.
  - Mise à disposition de questionnaires sur le sommeil
  - Création des Indicateurs de la Condition Physique (ICP) afin de permettre aux agents de s'évaluer pour mieux se protéger

- **Volet « social » :** Démarche de prévention des addictions (excès de convivialité et de drogue), questionnaires disponibles sur le portail
  - Dépistage tri-drogues lors des visites médicales (recrutement et annuelle)
  - Mise à disposition de « kit de levée de doute » pour le manager face à un agent ayant un trouble du comportement (fiche réflexe et alcootest)

- **Volet « mental » :** Mise en œuvre notamment des 1ères conclusions de l'étude en chronoprévention (salle de reconditionnement du CTA CODIS, ...)

### La promotion de la qualité de vie au travail

- Passage d'une politique de prévention de risques psychosociaux vers une démarche de promotion de la qualité de vie au travail
- Développement d'un réseau d'expert pluridisciplinaire
- Entretien du lien fort entre le président d'amicale et le chef de CIS



### La nouvelle dynamique de formation

- Redonner du sens opérationnel à la formation en s'appuyant sur des mises en situations professionnelles au plus proche du réel
- Faire évoluer l'attitude du formateur : un accompagnateur pour faire émerger la compétence et non pas un « délivreur » de savoir
- Faire évoluer l'attitude du stagiaire : Rapport adulte à adulte
- Passage d'une pédagogie « d'apprentissage par cœur » à un « apprentissage par corps » axé avant tout sur le savoir être et les savoirs faire.

### En conclusion, l'émergence de la notion du « Mieux Travailler Ensemble »

Cette notion a émergé lors d'un séminaire de cadres. Aujourd'hui elle rassemble les démarches « Capital Santé », QVT et la nouvelle dynamique de formation. Elle est la feuille de route du Groupement Formation - Capital Santé - Sécurité avec comme dénominateur commun : *l'Humain* au centre des préoccupations.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



Réchauffement climatique, énergie-climat, réduction des gaz à effet de serre ...



**Le réchauffement climatique est un défi majeur auquel nous sommes confrontés. L'objectif européen est de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique et d'augmenter de 20% les énergies renouvelables pour 2020.**

SENS - OBJECTIFS NATIONAUX	DEMARCHES ENGAGEES PAR LE SDIS	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE
<b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter au covoiturage.</li> </ul>	
<b>Favoriser les mutations vers de nouvelles sources d'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccorder au gaz naturel le C.I.S de GIVRY.</li> </ul>	
<b>Assurer la prévention des risques sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la couverture de risques comme les inondations avec une équipe de sauveteur aquatique de surface.</li> <li>- Renforcer les études préalables avant la réalisation de projets de construction.</li> <li>- Augmenter les effectifs du S.S.M. assurant un maillage territorial.</li> </ul>	
<b>Promouvoir et construire des bâtiments performants pour l'homme et l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les préoccupations environnementales évoquant la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur ainsi que la création d'un environnement intérieur satisfaisant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration C.I.S CHALON : démarche gestion eau, énergie, entretien et maintenance des équipements et confort acoustique.</li> </ul>
<b>Gérer de façon énergétique les bâtiments et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des volets roulants aux C.I.S d'ETANG/ARROUX et GUEUGNON.</li> <li>- Intégrer la maintenance et l'entretien des climatiseurs dans les contrats de fluide.</li> <li>- Changer des ouvrants (portes ou fenêtres) aux C.I.S de MONTCHANIN, SENNECEY-LE-GRAND, MATOUR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la réduction d'exploitation des fluides.</li> <li>- Remplacer les chaudières à HURIGNY, TOULON/ARROUX, MARCHIGNY et TRAMAYES.</li> <li>- Changer des menuiseries aux C.I.S GIVRY, CHAROLLES, ETANG/ARROUX.</li> <li>- Remettre à niveau les installations de chauffage (régulation, refroidissement) à la Direction.</li> <li>- Changer des appareils de chauffage au C.I.S de DOMPIERRE-LES-ORMES.</li> <li>- Raccorder au chauffage urbain le C.I.S de CHALON avec création d'une nouvelle sous-station de chauffage.</li> </ul>
<b>Réduire les déplacements professionnels, favoriser les déplacements économes et peu émissifs en gaz à effet de serre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer le parc automobile pour une optimisation des moyens, renouvellement du parc.</li> <li>- Regrouper les livraisons, mutualiser les moyens.</li> <li>- Développer les outils d'échange de données.</li> <li>- Installer des G.P.S dans les véhicules légers du S.D.I.S.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à l'installation de G.P.S dans les véhicules poids lourds.</li> </ul>

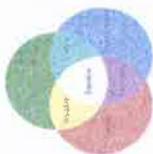


## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



Réchauffement climatique, énergie-climat, réduction des gaz à effet de serre ...

<p><b>Réduire l'impact écologique de l'utilisation des équipements informatiques :</b> informatique écologique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la logique « client léger », par la consolidation et la mutualisation des données sur un gros serveur.</li> </ul>
<p><b>Optimiser le travail collectif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les outils de collaboration : messagerie</li> <li>- Acquérir des équipements médicaux à usage collectif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation intra au S.D.I.S regroupant différents services autour d'un projet</li> <li>- Poursuivre les réflexions dans les groupes de travail.</li> </ul>
<p><b>Dématérialiser des procédures pour éviter l'utilisation de papier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la dématérialisation des documents comptables et budgétaires vers la P.Ajefie.</li> <li>- Dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité : actes budgétaires et délibérations du Conseil d'Administration et de son Bureau et poursuivre avec la dématérialisation des autres actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés, marchés, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement avec les institutionnels.</li> <li>- Instaurer la signature électronique pour les flux de documents vers la papeterie et vers la préfecture.</li> <li>- Etudier les possibilités d'organiser les élections avec vote électronique.</li> </ul>
<p><b>Développer une politique d'achats et de marchés publics sur les critères économes et peu émissifs en gaz à effet de serre.</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter une part de fournitures éco-responsables.</li> <li>- Acheter du mobilier de bureau conforme à la norme NF environnement</li> </ul>
<p><b>Sensibilisation, information des agents au développement durable et aux bonnes pratiques pour limiter l'impact environnemental.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser aux « bons gestes » du quotidien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la pédagogie, l'éducation et la sensibilisation au développement durable.</li> </ul>



**PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES**



Environnement, préservation de l'eau, gestion des déchets...

**La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes dont dépendent directement ou indirectement toutes les sociétés humaines.**

<b>SENS - OBJECTIFS NATIONAUX</b>	<b>DEMARCHES ENGAGEES PAR LE SDIS</b>	<b>DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE</b>
<b>Protéger, préserver la ressource en eau, optimiser sa gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi régulier des consommations en eau de l'ensemble des bâtiments du S.D.I.S</li> <li>- Sensibiliser contre le gaspillage</li> <li>- Généraliser l'installation de récupérateurs d'eaux pour projet de construction et/ou restructuration (C.I.S. de CHALON).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser l'installation de récupérateurs d'eau pour projet de construction et/ou de restructuration (C.I.S. de CHALON).</li> </ul>
<b>Préserver les milieux dans les projets de construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupérer des produits dangereux, barrages flottants, dépollution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la politique de gestion des espaces verts</li> </ul>
<b>Préserver l'exploitation des ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer le parc automobile pour une optimisation des moyens et des déplacements.</li> <li>- Réduire la consommation de papier, imprimés en ligne, moyens de numérisation, politique d'impression.</li> <li>- Renforcer la gestion des contrats de fluides pour réduire les consommations de Gaz.</li> </ul>	
<b>Protéger l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger l'environnement contre les accidents, les sinistres, les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés.</li> <li>- Poursuivre l'expérimentation des lingettes lavables.</li> <li>- Changer les cuves à carburant au C.I.S. de MACON et à la Direction. Neutraliser la cuve à frot à CHAROLLES.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise aux normes de la station essence du C.I.S. de MONTCHAMN.</li> <li>- Réduire la consommation de fuel et de bois pour les mises en situation lors des formations.</li> </ul>
<b>Préserver la biodiversité dans nos pratiques d'achats et de consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des critères de développement durable dans les marchés.</li> </ul>	



**PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES**



*Environnement, préservation de l'eau, gestion des déchets...*

<p><b>Préserver la biodiversité dans nos pratiques de gestion des déchets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les pollutions et les nuisances.</li> <li>- <del>Mettre</del> <b>Mettre</b> la gestion des déchets de chantier de construction afin de limiter l'impact sur l'environnement.</li> <li>- Réduire les déchets en nocivité et en quantité par l'installation de conteneur de récupération.</li> <li>- Poursuivre une politique pour diminuer des rejets de produits médicaux, des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), protection de la santé publique.</li> </ul>	
<p><b>Sensibiliser les agents</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser au gaspillage de l'eau.</li> <li>- Inciter au recyclage et au tri sélectif (cartons, films plastiques, cartouches d'encre...).</li> <li>- Former au tri des DASRI, sensibilisation des agents à l'évacuation des DASRI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la démarche de sensibilisation aux éco-comportements.</li> <li>- Poursuivre la formation au tri des DASRI, la sensibilisation des agents à l'évacuation des DASRI.</li> </ul>



EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



Capital santé, Qualité de vie, Satisfaction, Bien-être, Egalité...



« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »  
Art 1. Déclaration de Rio, 1992

SENS - OBJECTIFS NATIONAUX	DEMARCHES ENGAGEES PAR LE SDIS	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE
<p><b>Préserver le capital santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'engagement d'une démarche de prévention des accidents, de prévention des risques professionnels, avec un suivi médical régulier.</li> <li>- Responsabiliser les agents sur le capital santé par la mise en place d'indicateur de la condition physique et de la prise de rendez-vous médicaux à distance.</li> <li>- Organiser des rendez-vous avec la diététicienne pour tous les agents.</li> <li>- Garantir un management durable des ressources</li> <li>- Créer des conditions de synergie entre les individus par les liens sociaux.</li> <li>- Poursuivre la politique de formation par simulation opérationnelle CESAMES et les formations P.H.T.T.S.</li> <li>- Engager une démarche « mieux travailler ensemble » regroupant le service de santé, les ressources-humaines, les experts psychologue, nutritionnistes, le groupement capital santé, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de prévention médicale du S.S.S.M pour les P.A.T. qui le souhaitent</li> <li>- Poursuivre la politique de responsabilisation des agents sur le capital santé grâce à la mise en place d'indicateur de la condition physique</li> <li>- Développer les liens sociaux.</li> <li>- Engager une démarche « mieux travailler ensemble » intégrant « la qualité de vie au travail ».</li> </ul>
<p><b>Développer le plaisir d'agir ensemble</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la politique de prévention aux addictions (alcool et stupéfiants) avec développement des volets dépistage, prévention, information et explication.</li> <li>- Animateur de sécurité qui mène la démarche de santé au travail.</li> <li>- Recruter des experts, psychologues, diététicienne...</li> <li>- Campagne de prévention sur les détecteurs de fumée et sur le monoxyde de carbone.</li> <li>- Inciter au covoiturage.</li> <li>- Organiser un colloque sur les équipements de protection individuelle.</li> <li>- Equiper et former 3 pôles spécialisés pour prendre en charge des sapeurs-pompiers exposés au virus EBOLA.</li> <li>- Informer les agents des risques liés au virus EBOLA, former les opérateurs du C.T.A.C.O.D.I.S. sur les réactions à avoir, face à EBOLA.</li> <li>- Renforcer la sécurité lors du transport de bouteilles d'oxygène en renfort, par la mise en place de casiers spéciaux transportables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la politique de prévention aux addictions avec extension aux addictions liées aux stupéfiants avec développement des volets dépistage, prévention information explication.</li> <li>- Renforcer les retours d'expérience opérationnelle</li> <li>- Former à la gestion du stress ainsi qu'à la prise en compte du risque suicide, les sapeurs-pompiers du C.T.A.C.O.D.I.S.</li> </ul>
<p><b>Réduire l'exposition aux risques</b></p>		



**EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**



Capital santé, Qualité de vie, Satisfaction, Bien-être, Egalité...



<p><b>Prévenir les risques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commissions de sécurité : avis sur la protection contre l'incendie des établissements recevant du public.</li> <li>- Evaluer et prévenir des risques technologiques et opérationnels.</li> <li>- Organiser des campagnes de prévention sur le site internet (détecteur autonome, accident domestique, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du travail avec les partenaires du S.D.I.S sur la sécurité des interventions sur les secteurs routiers.</li> <li>- Informer, former, équiper les sapeurs-pompiers sur les risques infectieux en lien avec le CHSCT et le S.S.M.</li> </ul>
<p><b>Manager durablement les ressources</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de G.P.E.C. : intégrer la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.</li> <li>- Protocole d'accord sur le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, du régime indemnitaire, l'amélioration de la capacité opérationnelle, ...</li> <li>- Réflexion sur l'encadrement des P.A.T.</li> <li>- Initier la rédaction d'un plan pluriannuel des formations.</li> <li>- Former les cadres à la dialectique syndicale.</li> <li>- Réaliser un film sur les métiers du S.D.I.S.</li> <li>- Développer une démarche d'accompagnement des managers en fonction des besoins et des demandes. 28 C.I.S sont accompagnés en 2014.</li> <li>- Offre de « coaching personnalisé »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et finaliser la rédaction du plan pluriannuel des formations.</li> <li>- Pérenniser la démarche d'accompagnement des managers.</li> </ul>
<p><b>Améliorer les conditions de travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du dialogue social au niveau départemental et local</li> <li>- Favoriser l'éclairage naturel, rideau bris de soleil</li> <li>- Poursuivre le déploiement du nouvel habillage aux sapeurs-pompiers (confort et sécurité renforcée).</li> <li>- Améliorer ergonomiquement les postes de travail 24/24h au C.T.A.C.O.D.I.S et le poste de l'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail pour améliorer la planification.</li> <li>- Restructuration du C.I.S de Chalon : confort acoustique dans les chambres de garde par rapport aux locaux situés en dessous et par rapport à l'environnement extérieur.</li> <li>- Accompagner les utilisateurs de la salle de reconditionnement du C.T.A.C.O.D.I.S.</li> </ul>
<p><b>Assurer la parité homme/femme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les principes de la Fonction Publique Territoriale</li> <li>- Appliquer les mesures législatives prévues pour les représentants de l'administration à la CAP.</li> </ul>	
<p><b>Favoriser l'écocitoyenneté</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur l'éco-comportement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la démarche éco-comportement localement.</li> </ul>



**COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**



Lien social, solidarité, citoyenneté, équité territoriale, insertion sociale...

**La cohésion sociale vise à favoriser les synergies des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés par la réduction des disparités et la promotion de valeurs communes, de la solidarité.**

SENS - OBJECTIFS NATIONAUX	DEMARCHES ENGAGEES PAR LE SDIS	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE
<p><b>Promouvoir la culture de la sécurité civile</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former aux gestes de secours.</li> <li>- Promouvoir l'engagement citoyen des SPV, par l'organisation de portes ouvertes dans les casernes.</li> <li>- Développer le volontariat.</li> <li>- Participer aux Journées Défense et Citoyenneté en relation avec le centre de service national.</li> </ul>	
<p><b>Favoriser, maintenir et développer la qualité du lien social, la participation citoyenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les élections des représentants aux instances de la CAT, SIS, du CCDSPV, du CT et de la CAP.</li> <li>- Désignation des membres du CHSCT.</li> <li>- Maintenir le « paritarisme » au sein du Comité Technique et du CHSCT.</li> <li>- Développer la transversalité, les projets d'entité, l'utilisation de la démarche d'amélioration continue pour résoudre les difficultés, poursuivre les démarches de dialogue social, prendre en compte les préoccupations locales, développer les démarches participatives.</li> <li>- Maintenir un lien intergénérationnel (vétérans, SPP, SPV, JSP), en organisant des manifestations en faveur des sapeurs-pompiers.</li> <li>- Soutenir les associations de sapeurs-pompiers, les amicales.</li> <li>- Organiser un cross départemental, un parcours sportif et des épreuves athlétiques en 2014.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les démarches de dialogue social.</li> <li>- Organiser un cross départemental, un parcours sportif et des épreuves athlétiques en 2015.</li> <li>- Organiser la finale régionale du parcours sportif et des épreuves athlétique en 2015 (LOUHANS).</li> </ul>
<p><b>Communiquer, améliorer l'accès à l'information</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérer, communiquer avec les autres collectivités, les entreprises (e-bourgogne, Conseil Général, Centre de Gestion).</li> <li>- Déployer sur l'ensemble du département ANTARES.</li> <li>- Déployer les outils de mobilité, « Mobops ».</li> <li>- Attribuer une adresse électronique à tous les SPV.</li> <li>- Développer un réseau social interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le déploiement des outils de mobilité « Mobops ».</li> <li>- Déployer le logiciel de gestion de la formation sur l'ensemble du département.</li> </ul>
<p><b>Encourager la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accéder à des activités physiques et des loisirs : CNAS, réduction de tarifs...</li> </ul>	



**COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**



*Lien social, solidarité, citoyenneté, équité territoriale, insertion sociale...*



<p><b>Répondre aux besoins de proximité des populations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le double engagement SPV lieu de travail et lieu de domicile.</li> <li>- Protéger les personnes, les biens contre les accidents, les sinistres, les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de moyens appropriés.</li> <li>- Maintenir un service de secours de proximité, développer des partenariats avec les Centres de Première Intervention (C.P.I.).</li> <li>- Contextualisation opérationnelle.</li> </ul>	<p>- Gestion de l'alerte et de l'information des populations (arrêté du 28 janvier 2014 du ministère de l'intérieur).</p>
<p><b>Favoriser l'insertion sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une réflexion sur l'introduction de critères d'insertion dans les marchés d'entretien (espaces verts, locaux).</li> <li>- Faciliter l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.</li> <li>- Engager des Sapeurs-Pompiers Volontaires Civils.</li> </ul>	<p>- Créer 4 emplois d'avenir (loi du 26 octobre 2012).</p>
<p><b>Favoriser la cohésion sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des manifestations (Téléthon, don du sang...).</li> <li>- Communiquer via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook).</li> </ul>	
<p><b>Assurer l'équité territoriale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager le territoire, maintenir des services de secours sur l'ensemble du département (maillage territorial) pour lutter contre les zones blanches.</li> </ul>	



**La production et la consommation de biens et de services sont une des causes majeures de la dégradation de notre environnement et du changement climatique. Satisfaire nos besoins tout en veillant à avoir un impact limité sur la nature, tel est l'objectif visé par le développement d'une production et d'une consommation durables.**

<p><b>SENS - OBJECTIFS NATIONAUX</b></p>	<p><b>DEMARCHES ENGAGEES PAR LE SDIS</b></p>	<p><b>DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE</b></p>
<p><b>Développer les modes de production et de consommation durables et responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la maîtrise de la distribution des produits pharmaceutiques.</li> <li>- Installer un logiciel pour gérer les stocks de l'habillement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une réflexion sur le recyclage des déchets des matériels de transmission.</li> <li>- Acquérir un logiciel véhicule pour mieux gérer le parc automobile.</li> </ul>
<p><b>Maîtriser la consommation énergétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccorder au gaz naturel le C.I.S de GIVRY.</li> <li>- Changer des ouvrants (portes ou fenêtres) aux C.I.S de MONTCHANIN, SENNECEY-LE-GRAND, et MATOUR.</li> <li>- Installer des volets roulants aux C.I.S d'ETANG/ARROUX et de GUEUGNON</li> <li>- Changer % des menuiseries à CHAROLLES.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacer les chaudières de Huirigny, des C.I.S de TOULON/ARROUX, MARCIGNY et TRAMAYES.</li> <li>- Changer des appareils de chauffage du C.I.S de DOMPIERRE-LES-ORMES.</li> <li>- Installer des volets roulants aux C.I.S de CHAGNY et de DIGOIN.</li> <li>- Changer des menuiseries aux C.I.S de GIVRY, CHAROLLES et ETANG/ARROUX.</li> </ul>
<p><b>Accroître la performance environnementale et sociale des produits et des procédés de production, de construction</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire des critères de développement durable dans le projet de restructuration du C.I.S. de CHALON/SAONE (gestion des énergies, gestion de l'eau, confort acoustique, matériaux utilisés, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructurer le C.I.S de CHALON/SAONE.</li> </ul>
<p><b>Adapter l'économie locale, les emplois et les formations aux métiers à venir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter aux nouveaux risques : liés aux véhicules à énergie alternative (hybrides) en organisant une campagne de formation pour les sapeurs-pompiers (affichage, démonstration par vidéo et sur le terrain).</li> <li>- Poursuivre la G.P.E.C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter la réforme de la formation vers une baisse des volumes de stages en présentiel au profit du « e-learning » et tutorat en centre.</li> <li>- Mise en œuvre de l'évaluation des agents.</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser, informer les élus et les agents</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger le rapport sur le développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichissement du rapport par l'ensemble des services.</li> </ul>



# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 13 février 2015

#### Délibération n° 2015-02

#### Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015

Membres du CA.SDIS en exercice :	25
Présents à la séance :	21
Pouvoir :	1
Nombre de votants :	22
Quorum :	13
Date de la convocation :	30 janvier 2015
Affichée le :	30 janvier 2015
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mil quinze, le treize février à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

#### Etaient présents :

M. Gérard BUATOIS, M. Rémi CHAINTRON, M. Jean-Pierre CHAPELON,  
M. Maurice COCHET, M. Dominique COMMEAU, M. Jean-Paul DICONNE,  
M. Jean-Paul DRAPIER, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET,  
M. Jean-Paul LUARD, Mme Joëlle MARZIO, M. Jean-François NICOLAS,  
Mme Edith PERRAUDIN, M. Alain PHILIBERT, M. Jean-Baptiste PIERRE, M. Louis PONCET,  
Mme Virginie PROST, M. Fernand RENAULT, M. Jacky RODOT, M. Jean-Luc VERNAY,  
M. Jean-Yves VERNOCHE

#### Suppléances :

-

#### Excusés :

M. Frédéric CANNARD, non suppléé M. Jean-Claude LAGRANGE non suppléé  
M. Alain DOULÉ, non suppléé Mme Marie MERCIER, non suppléée

#### Pouvoir :

Mme Marie MERCIER donne pouvoir à Mme Dominique LANOISELET

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste PIERRE

M. le Président Jean-François NICOLAS, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## PRÉAMBULE

La loi n° 92-125 du 6 février 1992, dans son article 11, impose que soit tenu un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ces dispositions s'appliquent aux Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants et aux Établissements Publics.

Ce débat permet au Conseil d'Administration d'examiner les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et donne ainsi aux Élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du S.D.I.S. de Saône-et-Loire.

Cependant, sans remettre en cause la nécessité de ce débat, et dans le cadre d'une politique globale cohérente, il est très largement influencé par l'une des dispositions de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile qui précise dans son article 59, que :

"La contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Général au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'Administration de celui-ci.

Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle."

Ce débat d'orientations budgétaires pour 2015 va donc s'appuyer notamment :

- ☞ sur les deux piliers qui constituent le socle de stabilité du S.D.I.S. 71, que sont le S.D.A.C.R. et la convention 3 de partenariat avec le Département ;
- ☞ sur la délibération portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2015 (E.R.C. 2015), et notamment sur le volume global des contributions.

Naturellement, ce débat se doit de respecter les orientations politiques prises par le Conseil d'Administration, d'une part dans le domaine de l'organisation de la distribution des secours, d'autre part dans celui des finances du S.D.I.S. et le tout dans le cadre de la concrétisation des politiques globales arrêtées pour le Service d'Incendie et de Secours.

Le rapport présenté s'articulera de la façon suivante :

- ☞ le rappel des différentes délibérations adoptées par le Conseil d'Administration ;
- ☞ la concrétisation des politiques globales avec des perspectives sur :
  - les dossiers stratégiques pluriannuels ;
  - les masses budgétaires 2015 ;
- ☞ l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du Service.

En ce qui concerne les orientations pluriannuelles, ne seront évoquées que les grandes lignes. Il appartiendra aux membres du Conseil d'Administration de les définir plus précisément dans le cadre des futurs plans d'équipement pluriannuels qui viendront impacter les différentes autorisations de programme et leurs crédits de paiements annuels.

# **I – LES DÉLIBÉRATIONS DÉJÀ ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE SAÔNE-ET-LOIRE**

Afin de respecter le calendrier légiférant les finances des S.D.I.S., le Conseil d'Administration a déjà adopté certains éléments qui vont très largement conditionner ce débat.

## **1.1 – L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES DU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2015**

Cette délibération 2014- 51, approuvée le 3 décembre 2014, permet de préciser pour 2015 les différents éléments financiers qui préfigurent le budget du prochain exercice, que ce soit en matière de recettes ou de dépenses. Les évolutions décrites dans cette délibération sont en cohérence avec les termes de la convention de partenariat, signée avec le Département pour les années 2014 à 2016, précitée ci-dessus.

## **1.2 – LE MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET DU DÉPARTEMENT AU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2015**

Les délibérations 2014- 52 & 53, approuvées le 3 décembre 2014, fixent de manière définitive le volume des contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sur lequel le Président du Conseil d'Administration peut compter pour préparer le projet de budget de l'année 2015.

Cette même délibération rappelle également le volume de la contribution attendue du Département.

## **1.3 – LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LES ANNÉES 2014 À 2016**

Cette convention, approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 lors de sa séance du 13 décembre 2013 – Délibération 2013-45 – détermine non seulement la contribution du Département pour les grands dossiers structurants, mais aussi sa contribution garantissant la continuité du Service et la préservation de la qualité de la distribution des secours.

Cette contribution est d'autant plus indispensable à l'équilibre budgétaire que l'évolution du produit global des contributions des Communes et E.P.C.I. est encadrée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.).

\*

\* \*

Le respect des délibérations et des orientations prises par le Conseil d'Administration, notamment dans le rapport E.R.C. 2015 et dans la convention 3, vont conditionner les inscriptions budgétaires de 2015 et des années suivantes.

## II – LA CONCRÉTISATION DES POLITIQUES GLOBALES

Dans un premier temps seront alors rappelées les grandes orientations pluriannuelles décidées par le Conseil d'Administration.

Ensuite, dans un second temps, seront évoquées les perspectives à court terme, c'est-à-dire les masses budgétaires pour 2015.

### 2.1 – LES GRANDS DOSSIERS STRATÉGIQUES POUR LES ANNÉES À VENIR

Afin de faciliter la mise en œuvre de dossiers stratégiques pour le S.D.I.S. 71, le Conseil d'Administration a adopté, en mars 2013, des autorisations de programme qui engagent le Service jusqu'à la fin de l'année 2016.

Ces décisions ont été confirmées dans la convention 3 avec le Département, tout en rappelant le caractère modulable de chacune de celles-ci, afin de pouvoir faire face aux divers aléas ou sujétions majeures.

Cependant, depuis l'adoption de ces dossiers stratégiques, différents aléas, et sans revenir sur ceux-ci, ont engendré des modifications des planifications budgétaires. Ces modifications ont toutes fait l'objet de délibérations. Bien que déjà présentés dans le rapport E.R.C. 2015, compte tenu de leur importance tant opérationnelle que financière, ces éléments sont repris ci-dessous.

#### 2.1.1 – LES ACQUISITIONS DE VÉHICULES (PLAN VÉHICULES 2)



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 8.800 K€ sur 4 ans pour les acquisitions de véhicules.

Le volume de l'A.P. et de ses crédits de paiement annuels ont été modifiés lors de l'adoption du budget primitif (B.P.) de 2014, afin d'atténuer l'évolution de la contribution du Département (+550 K€ pour le dossier temps de travail). Le nouveau volume de l'A.P. est passé à 8.175 K€.

2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Prévisions initiales</i>				
2.175 K€	2.024 K€	2.216 K€	2.385 K€	8.800 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2015</i>				
2.175 K€	2.500 K€	1.500 K€	2.000 K€	8.175 K€

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

## 2.1.2 – LA POLITIQUE D'ADAPTATION DES TENUES D'INTERVENTION



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3.984 K€ sur 4 ans pour l'adaptation des tenues d'intervention, avec des crédits de paiement annuels.

2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Prévisions initiales</i>				
998 K€	1.075 K€	926 K€	985 K€	3.984 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2015</i>				
998 K€	1.105 K€	926 K€	955 K€	3.984 K€

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

## 2.1.3 – LE PLAN IMMOBILIER STRUCTURANT N° 2 (IMMO 2)



IMMO 2

Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi déjà quelques modifications, que ce soit pour le Centre de Traitement des Appels (C.T.A./C.O.D.I.S.) ou pour la restructuration du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE. Bien-sûr, ces modifications ont toutes été validées par des délibérations, dont celle du 29 octobre 2014 (délibération 2014-45) qui ramène le montant global de l'A.P. à 5.958 K€.

	Programme IMMO 2	MONTANT TTC
		Valeur Juillet 2014
CTA / CODIS	Travaux & recherche pistes alternatives	208 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 600 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
CHAROLLES	Redimensionnement du CIS	250 K€
		<b>5 958 K€</b>

Suite à ces modifications de programme, les crédits de paiement annuels seraient de :

2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
426 K€	2.194 K€	2.994 K€	231 K€	170 K€	6.015 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2015</i>					
55 K€	419 K€ *	3.819 K€	1.059 K€	606 K€	5.958 K€

\* hors prise en compte des reports de travaux du C.T.A./C.O.D.I.S., qui seront annulés

Le financement de ce programme est assuré, au travers de la contribution "équipements structurants" versée par le Département, puisque celui-ci rembourse annuellement les échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71.

## 2.1.4 – LE PROGRAMME A.N.T.A.R.E.S.

Un plan a été engagé en 2011 et pour un volume de 3.950 K€ sur 4 ans, pour le déploiement du nouveau réseau de transmission A.N.T.A.R.E.S. Ce programme devait être clos en 2014. Suite aux éléments exposés dans la délibération 2014-46 du 29 octobre 2014, ce programme a été prolongé d'une année.



La nouvelle répartition des crédits de paiement annuels serait de :

2009	2011	2012	2013	2014	2015
22 K€	958 K€	1.653 K€	193 K€	970€	0 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2015</i>					
22 K€	958 K€	1.653 K€	193 K€	870 K€	100 K€

Le financement de ce programme est assuré au travers de la contribution "équipements structurants" versée par le Département puisque celui-ci rembourse annuellement les échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71.

Un solde de 87 K€ de crédits de paiement n'a pas fait l'objet d'affectation.

## 2.2 – LES PERSPECTIVES POUR LES MASSES BUDGÉTAIRES 2015

Comme lors de l'élaboration des budgets antérieurs, le budget primitif 2015 prendra en compte d'une part, l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2014 et d'autre part, les reports de crédits engagés sur la section d'investissement du budget 2014 non réalisés, et, par conséquent, reportés sur 2015.

Ce rapport destiné à alimenter les débats sur les orientations budgétaires de 2015 est présenté, cette année, beaucoup plus tôt, afin d'anticiper les effets du calendrier électoral. Aussi, l'évaluation des grandes masses repose essentiellement sur les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la délibération E.R.C. 2015 et nécessiteront très certainement des ajustements.

De plus, afin de permettre une lecture synthétique et claire d'une part, et d'éviter les commentaires redondants d'autre part, les différentes grandes masses seront reprises sous forme de tableaux.

## 2.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE GESTION COURANTE

Dans cette catégorie de ressources figurent notamment les recettes récurrentes - de gestion - qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2015.

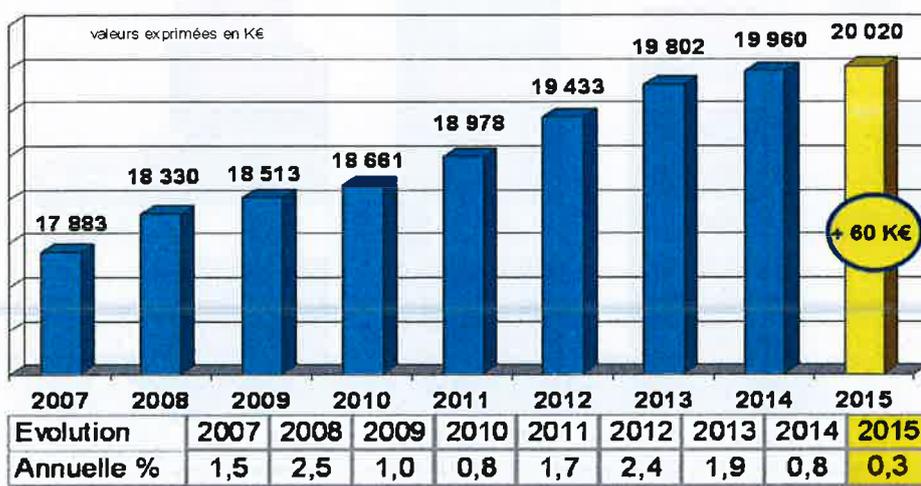
FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2013	BUDGET 2014	Simulation 2015
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
<b>Gestion des Services</b>			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	455 200	460 000	486 000
74 Contributions Communes & E.P.C.I.	19 802 000	19 960 000	20 019 880
74 Contribution du Département - Continuité du Service	14 000 000	14 663 000	14 663 000
74 Contribution du Département - Intérêts dette structurante		564 000	510 000
74 Participations diverses	180 000	181 000	180 000
75 Autres produits de gestion courante	16 700	15 000	18 000
013 Atténuation de charges	210 000	200 000	200 000
<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>35 148 900</b>	<b>36 043 000</b>	<b>36 076 880</b>

Par rapport à 2015, on peut citer notamment :

☛ Les contributions des Communes et E.P.C.I.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I. est dépendante de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation, ensemble des ménages et hors tabac (I.P.C. I.N.S.E.E. réf. 4018E). L'évolution de cet indice, en juin, était de 0,3 % sur les douze derniers mois.

Dans ces conditions et conformément à la délibération 2014-52, le produit global DÉFINITIF retenu des contributions de 2015 est de 20.020 K€ pour les Communes et E.P.C.I., soit une évolution de 60 K€ par rapport à l'année 2014.

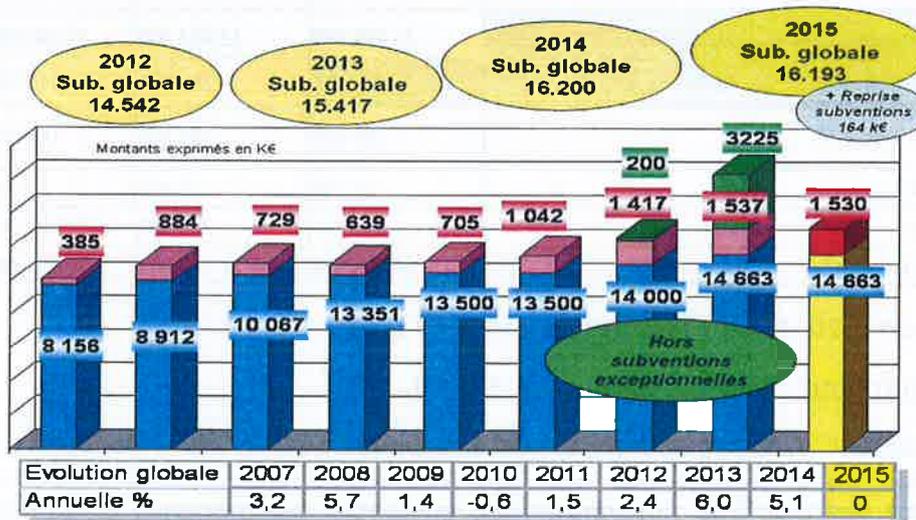


## ☞ La contribution du Département

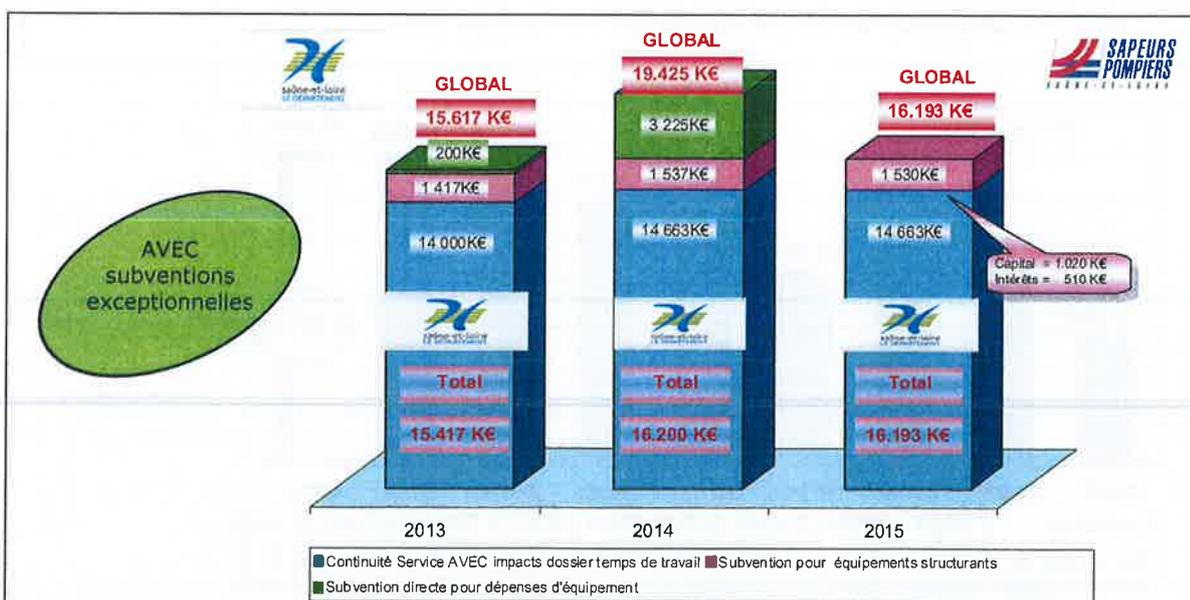
La délibération n° 2014- 51 (E.R.C. 2015) du 3 décembre 2014 déterminait, à titre prévisionnel et globalement, la contribution du Département à hauteur de 16.193 K€.

De plus, le versement par le Département, en 2014, d'une subvention exceptionnelle 3.225 K€ génère, conformément aux dispositions comptables, une ressource de fonctionnement de 164 K€ assimilable à une contribution annuelle.

Sur la base de ces éléments, la contribution pour 2015 du Département serait de 16.193 K€, dont 14.663 K€ pour la part "continuité de service" tandis que la subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, serait de 1.530 K€, conformément aux tableaux d'amortissements de ces derniers. Il n'y aurait pas de subvention d'équipement exceptionnelle comme en 2013 & 2014 (200 K€ & 3.225 K€)



Avec la prise en compte des subventions exceptionnelles d'équipement, la contribution du Département, pour les dernières années, pourrait se résumer comme ci-dessous.



## ÉVOLUTION DES AUTRES RESSOURCES RÉELLES

À la date de la rédaction de ce document - mi décembre 2014 - et avant que le projet de budget soit totalement finalisé, les autres recettes réelles seraient identiques à celles prévues dans la délibération R&C 2015. Globalement, les autres ressources réelles de la section de Fonctionnement seraient de 994 K€, hors reprise du résultat des exercices antérieurs.

ES  
EX  
CÉ  
DE  
NT

### S REPORTÉS

Ces résultats avaient été simulés dans les différents documents déjà cités pour 1.500 K€, dont 750 K€ conformément à la stratégie adoptée visant à contenir l'évolution de la contribution du Département. Naturellement, ils seront commentés lors de la présentation du compte administratif de l'exercice 2014.

## ÉVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE

Dans cette catégorie de charges figurent notamment les dépenses récurrentes qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2015.

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>C.A. 2013</b>	<b>BUDGET 2014</b>	<b>Simulation 2015</b>
<b>OPERATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>			
<b>011 Charges à caractère général - TOTAL</b>	<b>5 833 325</b>	<b>6 080 000,00</b>	<b>5 900 000</b>
<i>011 Charges à caractère général - Continuité du Service</i>	<i>5 833 325</i>	<i>3 871 000</i>	<i>3 814 000</i>
<i>011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques sauf logements</i>		<i>1 509 000</i>	<i>1 586 000</i>
<i>011 Charges à caractère général - Logements</i>		<i>700 000</i>	<i>500 000</i>
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL</b>	<b>24 608 472</b>	<b>26 006 000</b>	<b>26 600 000</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante - TOTAL</b>	<b>277 884</b>	<b>300 000</b>	<b>293 000</b>
<i>65 Autres charges de gestion courante - Continuité du Service</i>	<i>157 884</i>	<i>180 000</i>	<i>173 000</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante - Redevance radio ANTARES</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>30 719 681</b>	<b>32 386 000</b>	<b>32 793 000</b>

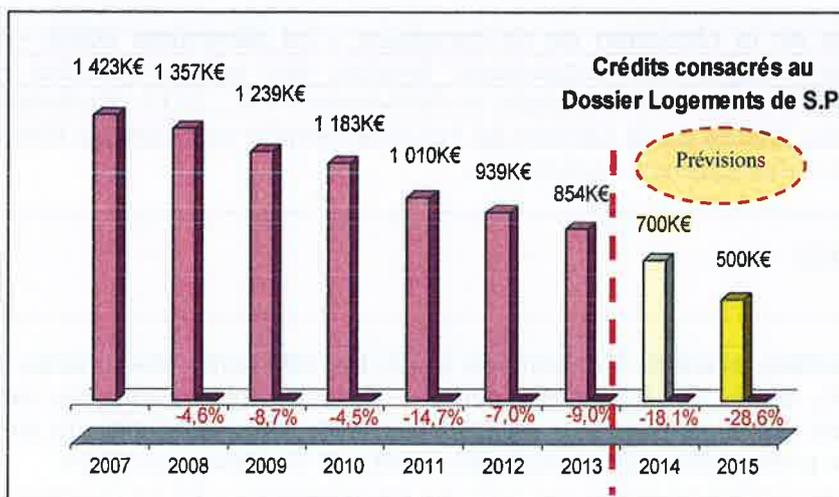
Par rapport à 2015, on peut citer notamment :

### ☛ Les charges à caractère général

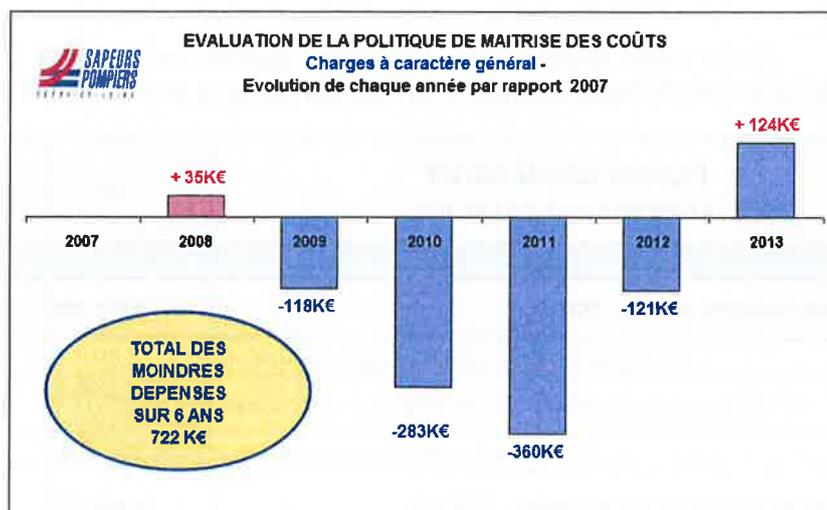
Afin de maîtriser ses charges à caractère général, le S.D.I.S. 71 a engagé depuis plusieurs années une politique de maîtrise des coûts selon deux axes principaux : la gestion des logements des sapeurs-pompiers et la remise en cause des pratiques quotidiennes (modes d'acquisition, mutualisations, optimisations, gestion, éco-comportements et autres).

Une partie des crédits des charges générales est consacrée au financement des logements des sapeurs pompiers (S.P.), logés pour nécessité de service.

Le Service a mis en place une politique d'accompagnement visant à résorber le nombre de S.P. logés. Celle-ci est en passe d'aboutir.



Pour les autres charges à caractère général, la remise en cause des pratiques - sans obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens - a permis de réaliser de moindres dépenses.

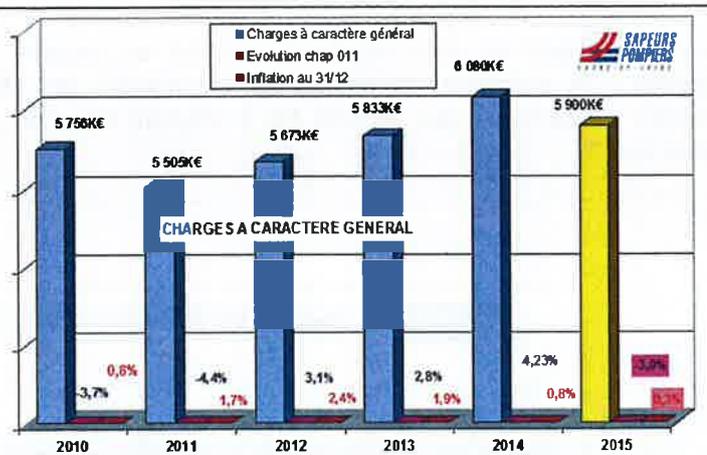


Cependant, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 6 ans par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007 soit non négligeable, force est de constater une tendance haussière sur le dernier compte administratif.

Dépenses Fonctionnement	2014/10/23 B.P.+V.C.+D M	Prévisions 2015 R & C	Evolution	
<b>011 Charges à caractère général - TOTAL</b>	<b>6 080 000</b>	<b>5 900 000</b>	<b>-180 000</b>	<b>-2,96%</b>
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques &amp; logements)</i>	<i>3 871 000</i>	<i>3 814 000</i>	<i>-57 000</i>	<i>-1,47%</i>
<i>Fluides énergétiques sauf fluides logements</i>	<i>1 509 000</i>	<i>1 586 000</i>	<i>77 000</i>	<i>5,10%</i>
<i>Logements (loyers+ charges diverses &amp; Fluides énergétiques)</i>	<i>700 000</i>	<i>500 000</i>	<i>-200 000</i>	<i>-28,57%</i>
<i>Neutralisation des logements</i>	<i>5 380 000</i>	<i>5 400 000</i>	<i>20 000</i>	<i>0,37%</i>

Dans ces conditions, globalement, cette catégorie de dépenses passerait de 6.080 K€ en 2014, à 5.900 K€ en 2015 ou - 3 %.

Cependant, à périmètre égal, après neutralisation des crédits consacrés aux logements des S.P. et malgré une hausse moyenne des fluides énergétiques de plus de 5 %, les charges à caractère général n'augmenteraient globalement que de 0,37 %.



#### ☞ Les dépenses de personnels

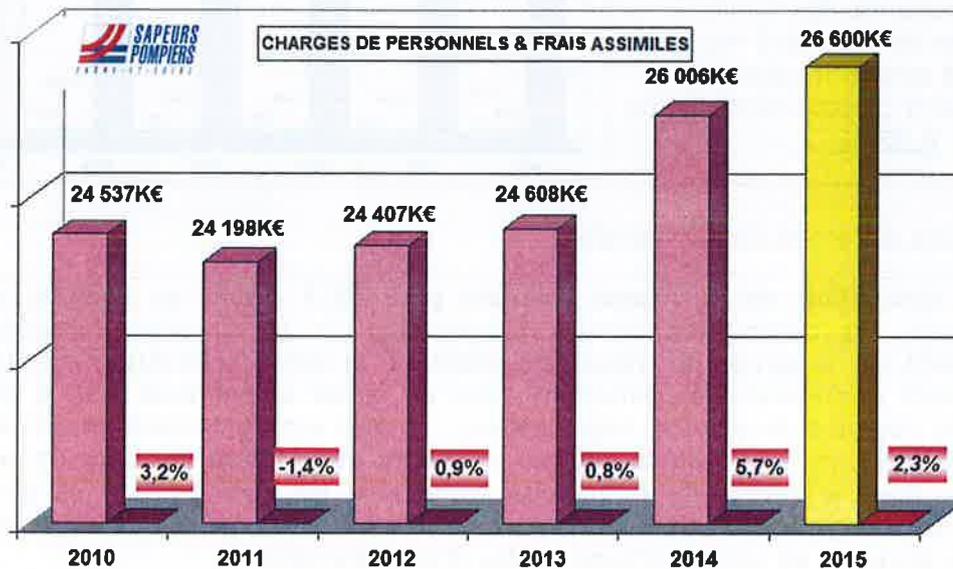
La simulation de la masse salariale pour 2015 prend en compte, pour la deuxième année, les contraintes liées à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail, qui plafonne la durée individuelle d'activité des sapeurs-pompiers professionnels, remettant ainsi en cause la politique R.H. à plusieurs titres (effectifs, régimes de service, organisation, ...). Elle est également impactée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme statutaire de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, dont le terme de la période transitoire est fixé à 2019, et qui a des conséquences sur l'organisation dans la mesure où elle porte sur les emplois opérationnels et fonctionnels et remet en cause certains quotas d'encadrement.

À cet égard, la prévision salariale pour 2015 intègre les variables suivantes :

- ☞ Évolution des effectifs : la contrainte de l'adaptation du temps de travail oblige à revoir à la baisse les régimes de travail des sapeurs-pompiers professionnels ; afin de maintenir sa capacité opérationnelle, le S.D.I.S. doit, en conséquence, augmenter ses effectifs en mettant un terme au gel des postes entrepris progressivement depuis fin 2010, ce qui se traduira par la seconde phase du "dégel" des postes en 2015.
- ☞ Évolution du régime indemnitaire : les conséquences de la diminution imposée du temps de travail, de même que la poursuite de la politique de non-logement des S.P.P. se traduisent par des compensations au niveau des primes.
- ☞ Déroulement des carrières : les avancements prennent en compte l'évolution de l'organisation liée à la refonte de la filière. Ils intègrent des projections modulables de déploiement sur une période transitoire réglementaire de 7 ans.
- ☞ Hausse des traitements : il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice, compte tenu des informations détenues actuellement ; par contre est prise en compte la revalorisation des grilles indiciaires des emplois de catégorie C qui aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En outre, la masse salariale tient compte des évolutions de certains métiers fonctionnels identifiées dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (G.P.E.C.), qui ont comme conséquence un renforcement des moyens dans les domaines d'activité de l'informatique (un cadre A) et de la formation (emplois d'avenir) ; elle ne prend pas en compte les éventuelles modifications pouvant résulter de la révision du format des P.A.T.

Pour ces raisons et plus particulièrement au regard de l'importance des impacts inhérents à la modification du temps de travail, les charges de personnels et frais assimilés passeraient de 26.006 K€ à 26.600 K€, soit une augmentation de 594 K€ ou plus 2,3 %.



#### ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES RÉELLES

Parmi les autres charges réelles figurent :

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2013	BUDGET 2014	Simulation 2015
66 Charges financières - TOTAL	636 361	719 000	637 000
67 Charges exceptionnelles	25 945	25 000	15 000
68 Dotations aux provisions	65 000	455 000	
022 Dépenses imprévues Continuité du Service		250 000	308 000
022 Dépenses imprévues Contenir évolution contribution Département		750 000	647 000

#### Les dépenses imprévues de fonctionnement

Dans le rapport E.R.C. 2015 il était prévu que ce poste soit budgétisé à hauteur de 308 K€. La détermination des crédits de ce poste correspond à un volume raisonnable de sécurité permettant de faire face à différents aléas, conditionné en partie par le montant des résultats antérieurs reportés (2014 sur 2015).

De plus, conformément à la stratégie développée dans la convention 3 signée avec le Département et dans le rapport E.R.C. 2015, 647 K€ provenant des exercices antérieurs seraient gelés sur 2015, afin de générer un excédent qui serait reporté sur 2016. Ceci, dans le but de contenir l'évolution de la contribution du Département pour cette même année.

Précisons que les sommes annoncées ne sont que prévisionnelles, l'exercice 2014 n'étant pas clos à la date de rédaction de ce rapport.

Aussi, la prévision pour ce poste passerait à 955 K€, dont 308 K€ seraient consacrés à la sécurisation du Service et 647 K€ seraient destinés à faire face à l'évolution de la contribution du Département en 2016.

#### ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS D'ORDRE

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>C.A. 2013</b>	<b>B.P.+ A.S + D.M. 2014</b>	<b>Simulation 2015</b>
042 Opérations ordre entre sections	4 163 072	4 140 000	4 770 000
023 Virement complémentaire à l'investissement.		365 000	180 000
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 163 072</b>	<b>4 505 000</b>	<b>4 950 000</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>C.A. 2013</b>	<b>B.P.+ A.S + D.M. 2014</b>	<b>Simulation 2015</b>
7768 Neutralisation de l'amortissement	1 073 632	1 108 000	1 371 000
777 Quote-part des subventions transférées	127 775	134 000	292 000
7761 Différences sur réalisations	96 201		
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 297 608</b>	<b>1 242 000</b>	<b>1 663 000</b>

#### L'AUTOFINANCEMENT NET

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement serait de 3.287 K€, contre 3.263 K€ en 2014.

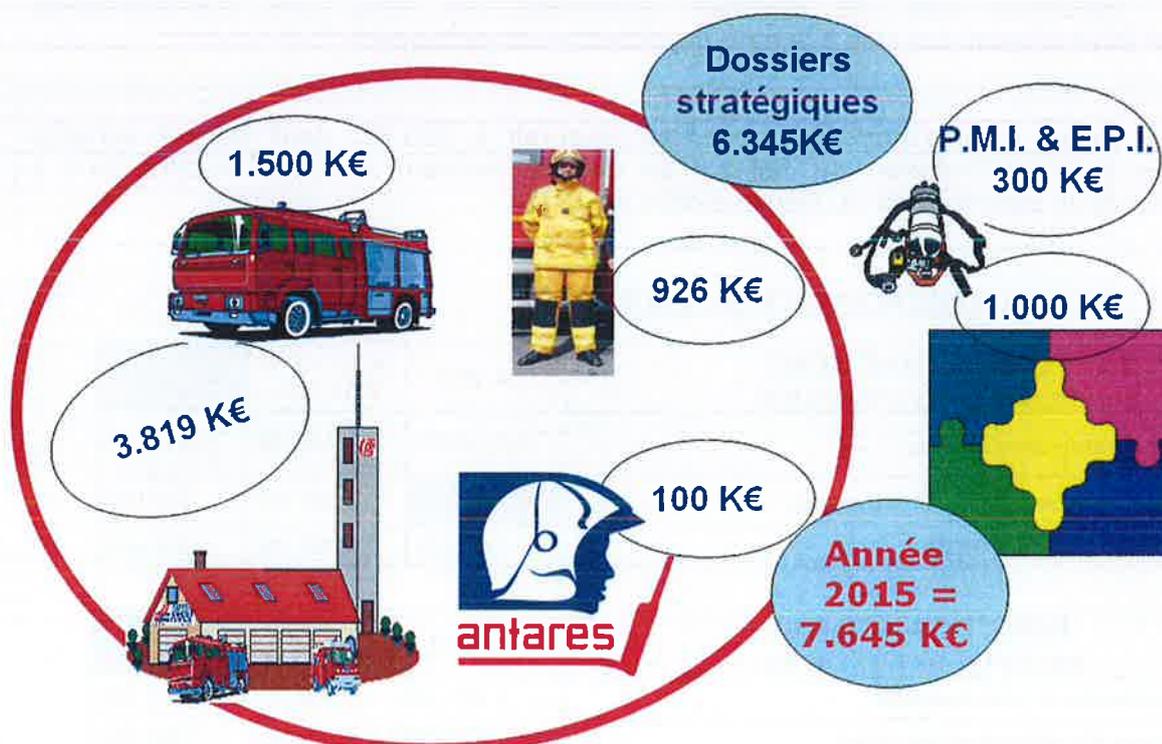
### 2.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### LES DÉPENSES D'EQUIPEMENT

Elles reprennent les inscriptions des grands dossiers stratégiques décrits précédemment et intègrent les dépenses liées aux équipements récurrents garantissant la qualité du Service.

Nature des dépenses d'équipement	Dossiers stratégiques	Equipements récurrents
Renouvellement du parc automobile	1.500 K€	
Adaptation des tenues d'intervention	926 K€	
Immobilier structurant N°2	3.819 K€	
A.N.T.A.R.E.S.	100 K€	
Petits matériels incendie & équipements de protection individuelle sauf habillement OPS		300 K€
Divers équipements & Immobilier existant		1.000 K€
<b>Total</b>	<b>6.345 K€</b>	<b>1.300 K€</b>

Soit un total général des dépenses d'équipement de 7.645 K€.



### LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières, (hors emprunt revolving & cautions), consacrées au remboursement du capital de la dette seraient de 1.625 K€ en 2015, contre 1.563 K€ l'année précédente, soit une augmentation de 62 K€.

Cette quasi stabilité est due, bien sûr, au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais aussi au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à des emprunts nouveaux en 2014 (sauf réalisation d'un report d'emprunt de 2013 pour 426 K€ consacrés au plan IMMO 2), grâce à la subvention exceptionnelle d'équipement de 3.225 K€ versée par le Département au cours de l'année.

Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2014 sera de 19.402 K€ qui peuvent se décomposer de la manière suivante :

C.R.D. au 01 janvier 2015	Dette propre S.D.I.S. 71	Emprunts financés par le Département 71	Dette totale, y compris emprunts financés par le Département
C.R.D. - Montant total	3.530 K€	15.872 K€	19.402 K€
C.R.D. en € par habitant Population départementale D.G.F. 2014 = 579.080	6,10 €	27,40 €	33,50 €

Soit un total de 33,50 € par habitant D.G.F contre 34,67 € au 31 décembre 2013, soit une baisse de 3,37 %.

Les recettes de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement.

#### LES RECETTES FINANCIÈRES :

- Les fonds propres d'origine externe

##### ☞ Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État. Elle correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2015, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2013, auxquelles est appliqué un taux de 15,4 % (taux qui a été retenu en 2014).

	2014	2015
Fonds propres d'origine externe	988 K€	562 K€
F.C.T.V.A. Continuité du service	425 K€	504 K€
F.C.T.V.A. Immobilier structurant	308 K€	28 K€
F.C.T.V.A. ANTARES	255 K€	30 K€

Dans ces conditions, les ressources d'investissement provenant de l'État passeraient de 988 K€ en 2014 à 562 K€ en 2015.

Précisons toutefois que cette diminution n'est que conjoncturelle, puisque le taux qui est inchangé, est appliqué sur le montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

##### ☞ La subvention en annuité du Département

Elle sera de 1.020 K€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. 71, pour les équipements structurants (IMMO 1&2, A.N.T.A.R.E.S.)

- Les fonds propres d'origine interne

Dans cette catégorie de recettes d'investissement figurent :

##### ☞ Le solde d'exécution de l'exercice antérieur

La clôture de l'exercice 2014 n'étant pas encore prononcée (réalisations et reports tant en recettes qu'en dépenses) et conformément au principe de prudence budgétaire, cet excédent n'est que prévisionnel.

Il serait de l'ordre de 1.920 K€ compte tenu des contretemps subis dans la mise en œuvre du plan immobilier N° 2.

##### ☞ L'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur

Celle-ci serait de 365 K€, conformément aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2014 (B.P.=220 K€ +D.M.=165 K€).

☞ Les amortissements

Ils sont naturellement équilibrés avec la section de fonctionnement et sont de 4.770 K€.

☞ Le virement complémentaire de la section de fonctionnement

Cette écriture d'ordre permet de prélever 180 K€ sur la section de fonctionnement pour financer notamment, une partie des dépenses d'équipement.

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

☞ L'emprunt

En règle générale, des emprunts sont nécessaires pour concourir au financement des dépenses d'équipement et assurer ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Dans le rapport E.R.C. 2015, le volume d'emprunts avait été estimé à 2.100 K€. Cet emprunt serait consacré en totalité au financement des dépenses d'équipement planifiées pour le plan IMMO 2. Les autres dépenses d'équipement seraient, quant à elles, financées par des recettes financières diverses déjà évoquées ci-dessus.

☞ Les subventions

Il n'est pas prévu de subvention d'équipement en 2015, comme cela pu être le cas avec le Département pour les années 2013 (200 K€) et 2014 (3.225 K€).

2.2.3 – LES GRANDES MASSES

Tous ces éléments étant exposés, l'évolution du budget du S.D.I.S. 71 pour l'année 2015 pourrait se résumer ainsi :

☞ La section de fonctionnement passerait de 39.110 K€ en 2014 (B.P. + D.M. et hors écritures de cessions d'actifs de fin d'année, afin de comparer à périmètre égal) à 39.350 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,6 % ou 240 K€.

Rappelons que pour ces prévisions, 647 K€ sont gelés, afin de contenir l'évolution de la contribution "d'équilibre" du Département en 2016, comme commenté dans ce document.

☞ La section d'investissement passerait de 14.822 K€ en 2014 à 11.000 K€ en 2015 (hors reports et hors écritures de cessions d'actifs de fin d'année – les reports de dépenses devant être de l'ordre de 2.700 K€).

\*

\* \*

### III – L'ÉVOLUTION & LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT DU S.D.I.S. 71

Habituellement, le point d'information sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du Service était détaillé lors de la présentation du compte administratif de l'exercice écoulé. La Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) modifie l'article L3312 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), lequel dispose désormais que ce point fasse l'objet d'une présentation aux Élus lors du débat d'orientations budgétaires.

#### 3.1 – LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014

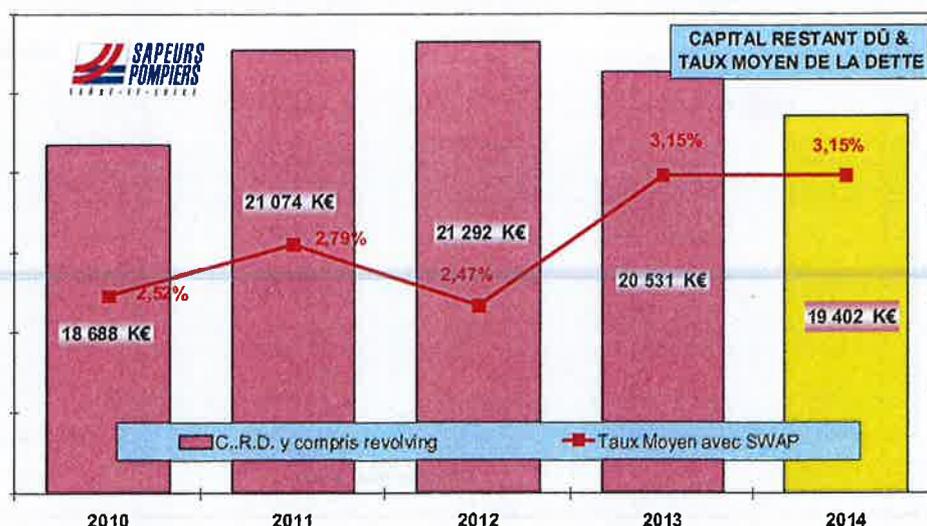
##### ❖ Le volume de la dette, capital restant dû (C.R.D.)

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2013
La dette globale, y compris revolving, est de :	19.402 K€	20.531 K€
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.45 %	2,52 %
Son taux moyen avec swap s'élève à :	3.15 %	3,15 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	20,3 ans	20,3 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	11,6 ans	11,7 ans
Nombre de lignes, y compris revolving et produit de couverture (SWAP) auprès d'une salle des marchés	19+1+1	19+1+1

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette. La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû, en tenant compte du profil d'amortissement.

Le nombre d'emprunts est de 21, répartis auprès de 7 établissements prêteurs. Actuellement, le S.D.I.S. 71 a un contrat revolving dont le capital restant dû (C.R.D.) est de 453 K€.

Le stock de dette (C.R.D.) diminue de 5,5 % par rapport au 31 décembre 2013



## ❖ Les nouveaux emprunts en 2014

En 2014, un emprunt contracté en 2013 et reporté sur 2014 a été consolidé pour un montant de 426 K€ aux conditions suivantes : EURIBOR 3 M + marge de 1,53 % avec un amortissement sur 15 ans. Ces fonds étaient destinés au financement du plan IMMO 2. Le remboursement de cet emprunt, compte tenu de son objet, est supporté in fine par le Département.

Comme évoqué précédemment, il n'y a pas eu d'autre emprunt en 2014.

## ❖ La structure de la dette

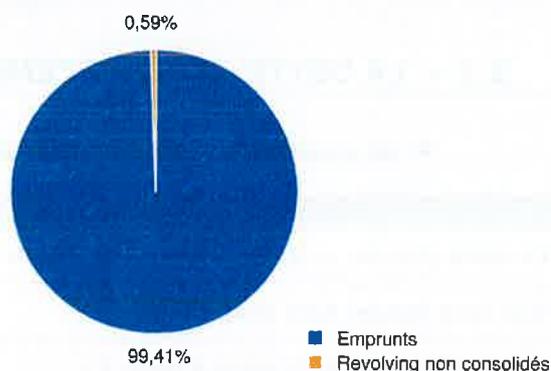
La dette peut être répartie par nature ou par type de risque.

### Dette par nature

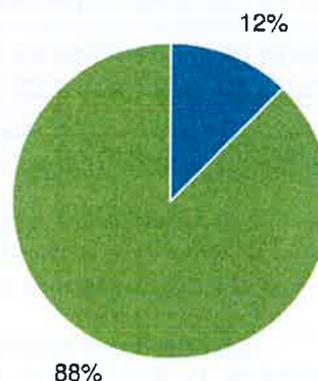
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex. Annuel)
Emprunts	19	18 948 632 €	2,46%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Revolving non consolidés	1	113 333 €	0,09%
<b>Total dette</b>	<b>20</b>	<b>19 061 966 €</b>	<b>2,45%</b>
Revolving disponibles		340 000 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>19 401 966 €</b>	
Swaps	1	6 699 865 €	2,00%
Options	0	0 €	-
<b>Total dérivés</b>	<b>1</b>	<b>6 699 865 €</b>	<b>2,00%</b>

Etat généré au 31/12/2014

### Dette par nature



### Dette par type de risque (avec dérivés)



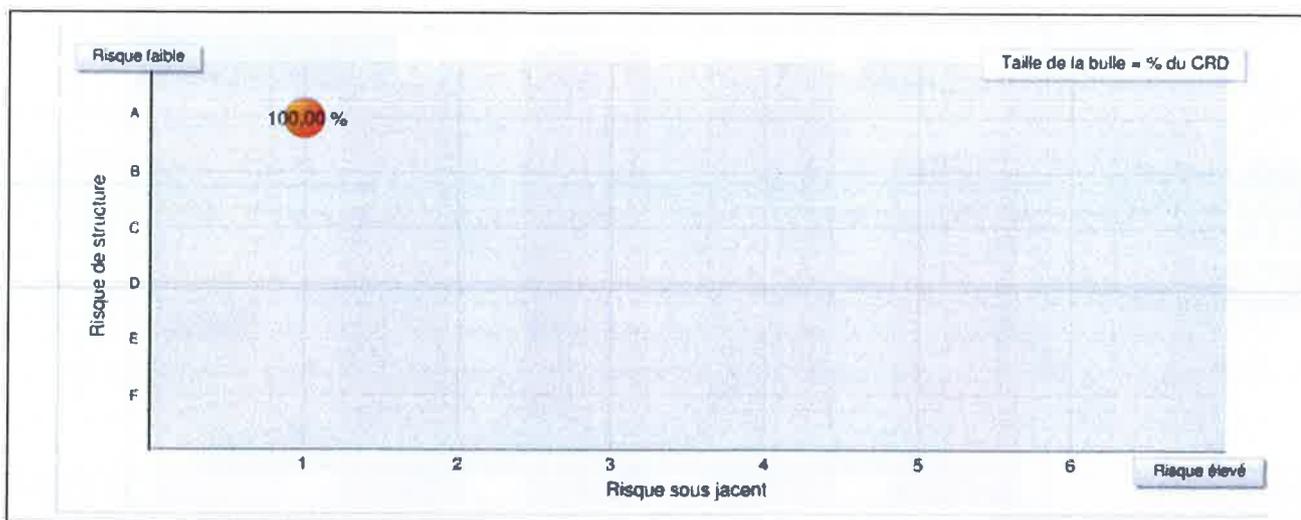
### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 783 535 €	88,05%	3,48%
Variable	2 278 430 €	11,95%	0,75%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>19 061 966 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,15%</b>

Hors revolving disponible : 340.000

Etat généré au 31/12/2014

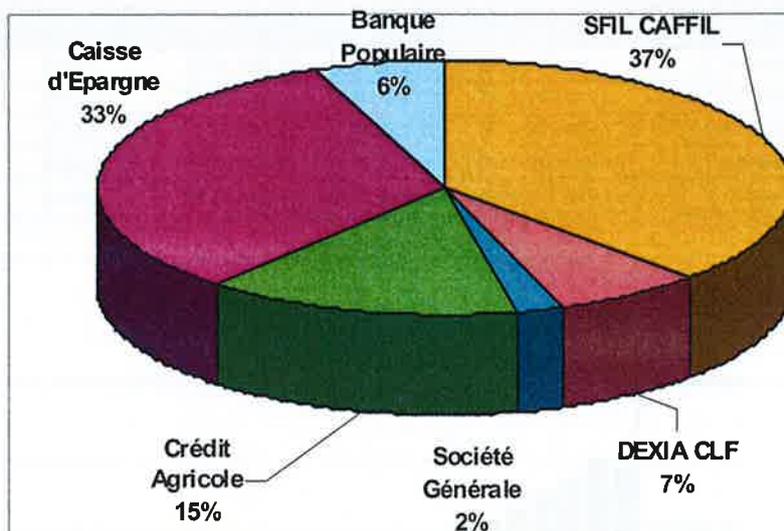
## ❖ Dette selon la charte de bonne conduite



Le graphique ci-dessus permet de constater que l'ensemble des emprunts souscrits ne présentent aucun risque de taux et sont totalement sécurisés (pas d'emprunts structurés ou "toxiques").

❖ Les partenaires financiers du S.D.I.S.

Banques	C.R.D.
Société Générale	453K€
Crédit Agricole	2 841K€
Caisse d'Épargne	6 314K€
Banque Populaire	1 156K€
SFIL CAFFIL	7 267K€
DEXIA CLF	1 371K€
<b>TOTAL</b>	<b>19 402K€</b>



❖ Le profil d'extinction de la dette

Pour 2014, le remboursement de la dette se divise en deux parties :

- L'amortissement du capital supporté par la section d'investissement pour 1.555 K€, dont l'amortissement du capital de l'emprunt revolving supporté par la section d'investissement pour 114 K€.
- Le remboursement des intérêts liés à la dette, supportés par la section de fonctionnement pour 626 K€.

Aussi, l'annuité 2014 de la dette de 2.181 K€.

### 3.2 – SIMULATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

❖ Les nouveaux emprunts en 2015

Comme précisé ci-dessus, l'équilibre de la section d'investissement nécessiterait le recours à l'emprunt pour 2.100 K€.

Cet emprunt serait affecté au plan IMMO 2. Aussi, compte tenu de la nature de la dépense et de sa durée d'amortissement, un emprunt à long terme serait privilégié, en fonction des offres du marché.

De plus, cet emprunt devrait être contracté en fin d'exercice 2015 et potentiellement consolidé début 2016, du fait de la nature des travaux lourds auxquels il serait affecté.

Dans ces conditions, son remboursement ne devrait pas intervenir avant 2016 et donc ne pas modifier le volume de l'annuité 2015 déjà commentée.

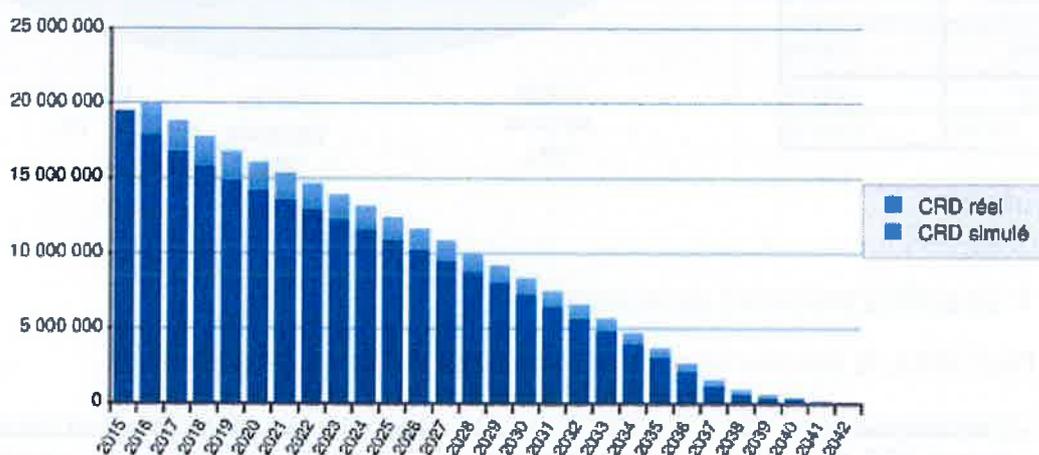
### ❖ Le profil d'extinction de la dette

La prise en compte de ce nouvel emprunt - amortissement sur 25 ans avec une simulation à partir d'un taux fixe de 3,5 % - viendrait augmenter les annuités à venir et modifier la structure de la dette en 2016, comme ci-dessous :

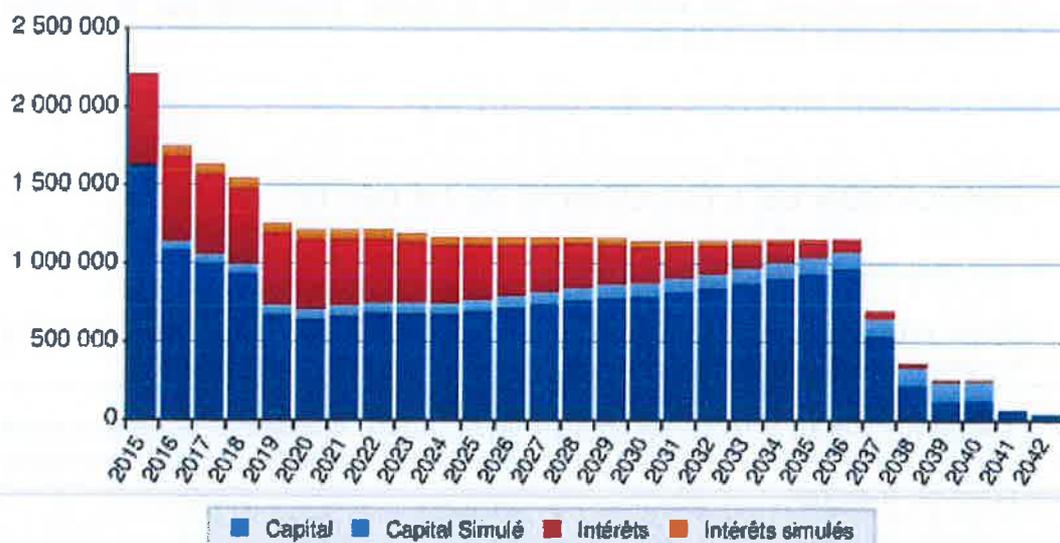
**Echéancier Flux : IMMO 2 - DEPT - 2015**

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Taux d'intérêt	CRD Fin de période	Flux
15/11/2016	2 100 000,00€	53 915,47 €	73 500,00 €	3,50%	2 046 084,53€	127 415,47 €
15/11/2017	2 046 084,53€	55 802,52 €	71 612,98 €	3,50%	1 990 282,01€	127 415,48 €
15/11/2018	1 990 282,01€	57 755,80 €	69 659,87 €	3,50%	1 932 526,41€	127 415,47 €
15/11/2019	1 932 526,41€	59 777,05 €	67 638,42 €	3,50%	1 872 749,36€	127 415,47 €
15/11/2020	1 872 749,36€	61 869,25 €	65 546,23 €	3,50%	1 810 880,11€	127 415,48 €

### Evolution du CRD



### Flux de remboursement



## POUR CONCLURE

Les orientations budgétaires 2015 concrétisent les engagements pris par le Conseil d'Administration et, d'une manière générale, la mise en œuvre des politiques publiques arrêtées pour le S.D.I.S. 71, en étroite collaboration avec les services du Département.

Elles sont la transcription des réflexions réalisées au cours de l'année 2014 à tous les niveaux, que ce soit au sein du Comité Spécial d'Orientations Stratégiques, des réunions de travail des Élus membres du Bureau du S.D.I.S., dans les Bassins de Recherche et d'Action, dans les différents groupes de travail ; et des actions décrites dans le S.D.A.C.R. et la convention S.D.I.S./Département.

Bien naturellement, elles prennent en compte les possibilités financières du Département, notamment pour les dossiers stratégiques et découlent d'un véritable partenariat, venant s'intégrer dans la politique d'aménagement durable du territoire.

Cet ensemble s'inscrit pleinement dans l'axe majeur fixé pour la conduite du Service, celui D'ASSURER UNE DISTRIBUTION DES SECOURS EFFICACE, EN MAITRISANT LES COÛTS, TOUT EN PRÉSERVANT LA NATURE D'UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir débattu,

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des orientations budgétaires pour l'année 2015.



Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été  
- reçu en Préfecture le **16 FEV. 2015**  
- publié le **16 FEV. 2015**  
Le Président,

Pour le Président et par délégation,  
**Le Directeur Adjoint,**



**Jacqueline FELIX**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second paragraph of faint, illegible text.

Third paragraph of faint, illegible text.

Fourth paragraph of faint, illegible text.



Faint, illegible text centered below the first star.



# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 13 février 2015

#### Délibération n° 2015-03

#### Temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (modification)

Membres du CA.SDIS en exercice :	25
Présents à la séance	: 21
Pouvoir	: 1
Nombre de votants	: 22
Quorum	: 13
Date de la convocation	: 30 janvier 2015
Affichée le	: 30 janvier 2015
Procès-verbal affiché le	:

L'an deux mil quinze, le treize février à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

#### Etaient présents :

M. Gérard BUATOIS, M. Rémi CHAINTRON, M. Jean-Pierre CHAPELON,  
M. Maurice COCHET, M. Dominique COMMEAU, M. Jean-Paul DICONNE,  
M. Jean-Paul DRAPIER, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET,  
M. Jean-Paul LUARD, Mme Joëlle MARZIO, M. Jean-François NICOLAS,  
Mme Edith PERRAUDIN, M. Alain PHILIBERT, M. Jean-Baptiste PIERRE, M. Louis PONCET,  
Mme Virginie PROST, M. Fernand RENAULT, M. Jacky RODOT, M. Jean-Luc VERNAY,  
M. Jean-Yves VERNOCHE

#### Suppléances :

-

#### Excusés :

M. Frédéric CANNARD, non suppléé M. Jean-Claude LAGRANGE non suppléé  
M. Alain DOULÉ, non suppléé Mme Marie MERCIER, non suppléée

#### Pouvoir :

Mme Marie MERCIER donne pouvoir à Mme Dominique LANOISELET

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste PIERRE

M. le Président Jean-François NICOLAS, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## I – RAPPEL DU DISPOSITIF

Suite à l'avis du Comité Technique Paritaire rendu le 27 février 2014 concernant le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (S.P.P.), le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 avait adopté plusieurs mesures, dont celle de lever le gel de 18 postes, afin d'affecter des postes supplémentaires de S.P.P. dans les centres d'incendie et de secours (C.I.S.) (10 en 2014 et 8 en 2015, à raison de 1 à 2 postes suivant les C.I.S.), et celle de modifier le régime de service (Garde 24 h) des C.I.S. à effectifs réduits.

## II – PROPOSITION D'ADAPTATION

Après recrutement des 10 postes sur 2014, et retour d'expérience dans les C.I.S. qui ont changé de régime de service, il convient de réviser l'attribution des postes supplémentaires.

Suite à expérimentation, l'organisation mise en place au C.I.S. PARAY-LE-MONIAL (Garde 12 h et Garde 24 h en semaine avec modalités de complémentarité avec les sapeurs-pompiers volontaires) donne satisfaction et ne justifie plus l'affectation en 2015 d'un second poste dans ce C.I.S. au titre du temps de travail.

Ce poste pourrait être affecté provisoirement au Centre d'Instruction Claude Sins (C.I.C.S.).

Le Comité Technique a été consulté à cet effet le 22 janvier 2015.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré,

Les Membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération, et notamment la non-affectation d'un poste au C.I.S. PARAY-LE-MONIAL, au regard de l'évolution de ses régimes de services.



Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du C.A.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 16 FEV. 2015

- publié le 16 FEV. 2015

Le Président,

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Adjoint,



Jacqueline FELIX

# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 13 février 2015

#### Délibération n° 2015-04

#### Modulation du régime indemnitaire

#### des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

#### et modalités pour l'exercice 2015

Membres du CA.SDIS en exercice :	25
Présents à la séance :	21
Pouvoir :	1
Nombre de votants :	22
Quorum :	13
Date de la convocation :	30 janvier 2015
Affichée le :	30 janvier 2015
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mil quinze, le treize février à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

#### Etaient présents :

M. Gérard BUATOIS, M. Rémi CHAINTRON, M. Jean-Pierre CHAPELON,  
M. Maurice COCHET, M. Dominique COMMEAU, M. Jean-Paul DICONNE,  
M. Jean-Paul DRAPIER, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET,  
M. Jean-Paul LUARD, Mme Joëlle MARZIO, M. Jean-François NICOLAS,  
Mme Edith PERRAUDIN, M. Alain PHILIBERT, M. Jean-Baptiste PIERRE, M. Louis PONCET,  
Mme Virginie PROST, M. Fernand RENAULT, M. Jacky RODOT, M. Jean-Luc VERNAY,  
M. Jean-Yves VERNOCHET

#### Suppléances :

-

#### Excusés :

M. Frédéric CANNARD, non suppléé  
M. Alain DOULÉ, non suppléé

M. Jean-Claude LAGRANGE non suppléé  
Mme Marie MERCIER, non suppléée

#### Pouvoir :

Mme Marie MERCIER donne pouvoir à Mme Dominique LANOISELET

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste PIERRE

M. le Président Jean-François NICOLAS, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## **I – RAPPEL DU DISPOSITIF**

La mise en demeure de la France par la Commission Européenne concernant le respect de certains aspects de l'aménagement du temps de travail a eu pour conséquence de remettre en cause le système instauré par le S.D.I.S. 71 pour les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment de plafonner leurs volumes d'activité.

Un protocole d'accord a été signé avec les partenaires sociaux le 21 janvier 2014 concernant la mise en œuvre du temps de travail, conformément à la directive européenne de 2003 et sa transposition en droit français.

Ce protocole, dont les dispositions ont été traduites en décisions par le Conseil d'Administration, prévoit la fin du gel de 18 postes de S.P.P. pour faire face à la perte collective des volumes horaires, ainsi qu'une augmentation progressive du régime indemnitaire des S.P.P. de catégorie C pour préserver leur pouvoir d'achat.

En contrepartie, afin de concourir à la maîtrise de la masse salariale et notamment, en agissant contre l'absentéisme, le protocole prévoit une modulation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) attribuée aux S.P.P. de catégorie C. Cette notion "d'économies" est d'ailleurs au cœur de la modulation et constitue un préalable à l'augmentation éventuelle du coefficient d'I.A.T. pour 2016.

## **II – PROPOSITION DE MODULATION**

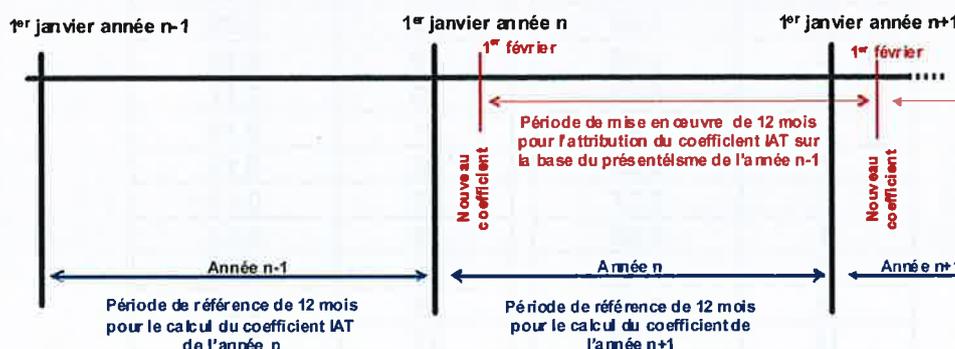
L'approche développement retenue pour la mise en place du futur dispositif d'évaluation (entretien professionnel) a conduit à dissocier la manière de servir et le régime indemnitaire.

Aussi, il est proposé de construire la modulation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité sur la base d'un critère "mécanique, précis et objectif" contribuant à l'équité de traitement entre agents, celui du présentéisme, conformément aux modalités suivantes :

- ☞ Part modulable (ou part variable) : attribution d'un complément de régime indemnitaire correspondant à un coefficient d'I.A.T. supplémentaire qui vient s'ajouter à la part fixe en vigueur.
- ☞ Application du dispositif à partir d'un décompte effectué dès le premier jour d'arrêt, progressif et plafonné à 30 jours par an, avec la prise en compte exclusivement des arrêts de maladie ordinaire de l'année N-1 ; à chaque nombre de jours d'absence (de 1 à 30), correspond un coefficient d'I.A.T. complémentaire (voir infra).
- ☞ Changement effectif du coefficient d'I.A.T. individuel chaque mois de février, avec période de mise en œuvre par le bureau de la Paie du 1<sup>er</sup> février de l'année N au 31 janvier de l'année N+1 ; sauf cas particulier pour l'année 2015, année de démarrage du dispositif et pour laquelle la période de mise en œuvre courra du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 janvier 2016 (avec l'exercice civil 2014 comme période de référence pour le calcul).

## Modulation de l'IAT des SPP catégorie C

Période de référence (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)  
et période de mise en œuvre par la Paie (du 1<sup>er</sup> février au 31 janvier)



- ☞ Pour les nouveaux arrivants ou les agents en reprise d'activité (fin de disponibilité, de détachement, fin de congé parental, etc...) : attribution du complément de coefficient d'I.A.T. de 0,5 pour le restant de l'année civile en cours ; pour l'année suivante, le calcul du complément attribué s'effectue au regard de la durée de présence au S.D.I.S. au cours de l'année précédente (exemple : si l'agent arrive en octobre, sa situation est examinée sur octobre, novembre et décembre de l'année d'accueil de l'agent pour l'année suivante).

Illustration de la situation d'un nouvel arrivant :

*Un agent est recruté au S.D.I.S. le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;*

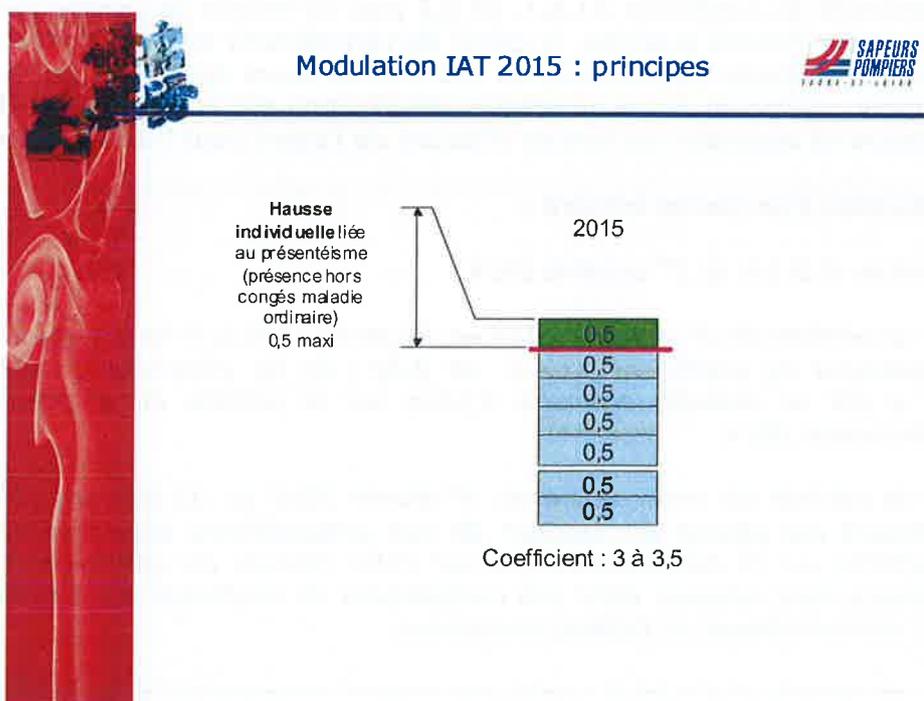
- ☞ *Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 janvier 2015, il lui est attribué un complément de coefficient d'I.A.T. de 0,50 ; en fin d'exercice on constate qu'il a été en maladie ordinaire 5 jours sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014.*
- ☞ *Pour la période de mise œuvre du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2016, son coefficient est calculé en fonction de son présentisme sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014 ; sur cette période de référence, 5 jours d'absence sont retenus, donc son complément de coefficient d'I.A.T. sera de 0,42, conformément au tableau ci-dessous.*

### Dispositions spécifiques pour l'année 2015 :

- ☞ Première année de mise en œuvre : année 2015, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ; période de référence : année 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, sauf nouveaux arrivants ou reprise d'activité) ; période d'application : du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 janvier 2016.
- ☞ Part modulable (ou part variable) : attribution d'un complément de régime indemnitaire correspondant à un coefficient d'I.A.T. supplémentaire de 0,5 maximum (ce qui équivaut à environ 235 € annuels maximum pour un caporal).

Jours d'absence	Coefficient IAT supplémentaire attribué	Jours d'absence	Coefficient IAT supplémentaire attribué
1	0,48	16	0,23
2	0,47	17	0,22
3	0,45	18	0,20
4	0,43	19	0,18
5	0,42	20	0,17
6	0,40	21	0,15
7	0,38	22	0,13
8	0,37	23	0,12
9	0,35	24	0,10
10	0,33	25	0,08
11	0,32	26	0,07
12	0,30	27	0,05
13	0,28	28	0,03
14	0,27	29	0,02
15	0,25	30 et plus	0,00

0 jour d'absence = coefficient I.A.T. supplémentaire 0,50



En parallèle de la modulation financière, le Service procèdera à diverses actions, à savoir :

- ☞ Analyse de l'accidentologie par centre et sur les mesures pour l'atténuer.
- ☞ Recherche de solutions pour affecter des agents en inaptitude opérationnelle temporaire sur des postes adaptés pour limiter l'absentéisme.

## Dispositions spécifiques pour l'année 2016 :

Les principes de modulation établis en 2015 constituent le socle du dispositif. Concernant son application sur l'exercice 2016, les dispositions spécifiques seront examinées au cours de l'exercice 2015 avec les partenaires sociaux.

Le Comité Technique a été consulté à cet effet le 22 janvier 2015.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré,

Les Membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération, et notamment le principe de la modulation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) attribuée aux S.P.P. de catégorie C et son calcul pour l'année 2015, conformément aux modalités ci-dessus exposées.



Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 16 FEV. 2015

- publié le 16 FEV. 2015

Le Président,

Pour le Président et par délégation.  
Le Directeur Adjoint,



Jacqueline FELIX

DECISION



**DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DÉLIBÉRANT DU S.D.I.S.**

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

N° des délibérations	OBJET
BU-2015-01	Mise en œuvre d'un réseau V.P.N./M.P.L.S. et fourniture d'un accès Internet et services associés - Signature du marché
BU-2015-02	Bilan de la commande 2014 effectuée auprès de l'U.G.A.P. pour les serveurs opérationnels
BU-2015-03	Bilan de la 2 <sup>ème</sup> vente de véhicules et engins du parc départemental au titre de l'année 2014.



# **S.D.I.S.**

## **Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire**

**Extrait du registre des Délibérations**

**Séance du 13 février 2015**

---

**Délibération n° BU 2015-01**

**Mise en œuvre d'un réseau V.P.N. / M.P.L.S. et  
fourniture d'un accès Internet et services associés –  
Signature du marché**

---

Membres du BUREAU en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	6 février 2015
Affichée le :	6 février 2015
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mil quinze, le treize février à dix sept heures, le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire s'est réuni sur convocation de son président en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient présents :**

Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Monsieur Fernand RENAULT,  
Monsieur Rémi CHAINTRON.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Jean-Yves VERNOCHET.

M. le Président, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

## **I – NATURE DE L'OPÉRATION**

### **1 - Étendue des besoins**

Les marchés relatifs aux services de liaisons par V.P.N. / M.P.L.S (Virtual Private Network MultiProtocol Label Switching) et le service de connexion internet sont échus depuis le 31 décembre 2014.

Une première consultation a été déclarée sans suite le 10 octobre 2014 du fait de l'inadéquation des solutions proposées (nombreuses offres irrégulières, manque de pertinence financière du dossier de consultation initial au regard de variantes économiquement plus intéressantes mais juridiquement irrégulières). Afin d'assurer la continuité de service, la conclusion de contrats a été nécessaire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2015.

Le S.D.I.S. a redéfini les prestations et les conditions dans lesquelles le titulaire devra fournir une infrastructure d'interconnexion de sites, sécurisée au moyen d'un V.P.N. I.P. / M.P.L.S. Ces liens permettront de transporter des flux de données et des flux temps réel (ToIP, visioconférence), en appliquant les mécanismes de qualité de service.

En effet, le S.D.I.S. 71 souhaite disposer auprès d'un même prestataire :

- d'une solution de réseau privé virtuel de type M.P.L.S. (MultiProtocol Label Switching) pour l'interconnexion de ses sites comprenant notamment :
  - Le déploiement des liaisons et des équipements, la mise en ordre de marche en conformité avec les équipements internes déjà en place,
  - La fourniture, l'exploitation et la maintenance des équipements,
  - L'application des Garanties de Rétablissement (G.T.R.),
  - La supervision du réseau,
  - Les engagements de qualité de service,
  - La gestion de la qualité de service (Données, Voix et Visio).
- de la fourniture d'un accès nomade sécurisé,
- la fourniture d'une liaison internet.

Cette nouvelle consultation est composée d'un seul lot afin de permettre des économies et des mutualisations. Le marché à bons de commande pour la mise en œuvre d'un réseau V.P.N. / M.P.L.S. et la fourniture d'un accès internet et services associés est d'un montant minimum de 60 000 € H.T. et d'un montant maximum de 240 000 € H.T.

La mise en service est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2015 et le terme initial est fixé au 31 décembre 2016. Ce marché pourra être reconduit de façon tacite une fois pour une période de deux ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018).

Compte tenu de l'estimation financière de ces marchés, un Appel d'Offres Ouvert a été lancé en application des articles 33, 40-III, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

### **2 - Procédure de consultation**

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé sous format électronique le 17 octobre 2014 au J.O.U.E., B.O.A.M.P. et sur la plate-forme e-bourgogne et le dossier de consultation était téléchargeable sur la plate-forme e-bourgogne le même jour. La date limite de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 16 h 00.

Durant la consultation, 17 dossiers complets de consultation ont été téléchargés par les sociétés sur e-bourgogne et 3 sociétés ont déposé une offre sous format électronique avant la date limite de dépôt. Conformément à l'article 56 II 2° du code des marchés publics, imposant des transmissions électroniques pour toutes les procédures concernant le domaine de l'informatique, tous les échanges relatifs à la consultation ont été réalisés via la plateforme de dématérialisation e-bourgogne.

La Commission Interne d'Ouverture, réunie le 3 décembre 2014, pour assister le Pouvoir Adjudicateur, a ouvert les enveloppes contenant les candidatures et les offres et en a enregistré le contenu.

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 janvier 2015, a considéré que toutes les candidatures étaient conformes et a procédé au jugement des offres, au moyen des critères suivants :

- valeur technique 70% (décomposée en 6 sous-critères dont la valeur était mentionnée au règlement de consultation),
- prix 30%.

À noter, que la Commission d'Appel d'Offres a considéré l'offre de la société COMPLETEL comme irrégulière.

Au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 janvier 2015, a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaires	Montant
Mise en œuvre d'un réseau V.P.N. / M.P.L.S. et fourniture d'un accès internet et services associés	ADISTA S.A.S.	Montant minimum par période : 60 000 € H.T. Montant Maximum par période : 240 000 € H.T.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- approuvent la passation du marché relatif à la mise en œuvre d'un réseau V.P.N. / M.P.L.S. et fourniture d'un accès internet et services associés ;
- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer ledit marché dans les conditions énoncées ci-dessus.

Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.SDIS 71

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été  
- reçu en Préfecture le **16 FEV. 2015**  
- publié le **16 FEV. 2015**

Le Président,  
~~pour le Président et par délégation.~~  
**Le Directeur Adjoint,**

**Jacqueline FELIX**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text in the middle section of the page.



### INDICIA

Faint, illegible text in the lower middle section of the page.

Faint, illegible text at the bottom of the page.

# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 13 février 2015

---

Délibération n° BU 2015-02  
Bilan de la commande 2014 effectuée auprès de  
l'U.G.A.P. pour les serveurs opérationnels

---

Membres du BUREAU en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	6 février 2015
Affichée le :	6 février 2015
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mil quinze, le treize février à dix sept heures, le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire s'est réuni sur convocation de son président en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient présents :**

Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Monsieur Fernand RENAULT,  
Monsieur Rémi CHAINTRON.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Jean-Yves VERNOCHET.

M. le Président, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Pour remplacer les serveurs opérationnels en fin de vie (2005), les membres du Bureau, par délibération n° 2014-06 du 21 février 2014 ont autorisé le Président du Conseil d'Administration à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour commander le matériel et l'installation de nouveaux serveurs opérationnels.

Cette nouvelle infrastructure de serveurs permet également de disposer d'un nouvel environnement test-formation distinct. La sécurisation des serveurs a également été améliorée en intégrant une logique de reprise d'activité.

Le montant global de cette nouvelle infrastructure vous est présenté ci-après :

Famille homogène d'achat	Montant prévisionnel estimé pour cette famille d'achat	Montant de la commande envisagée auprès de l'U.G.A.P.	Réalisation des commandes auprès de l'U.G.A.P. pour cette famille d'achat	
			Serveurs opérationnels	Autres acquisitions
26.22 serveurs et gros ordinateurs	250 000 €	240 000 €	262 822 €	14 166 €

Le montant de la commande réalisée avec l'U.G.A.P. est supérieur aux estimations initiales. En effet, certaines prestations qui devaient être réalisées avec d'autres prestataires ont pu finalement être intégrées dans cette commande U.G.A.P., apportant une simplification administrative et une homogénéité dans l'exécution du projet.

---

## DÉCISION

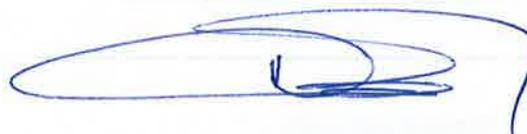
---

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- approuvent la démarche d'acquisition et d'installation des serveurs opérationnels auprès de l'U.G.A.P. selon les modalités ci-dessus précisées ;
- autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des présentes propositions.

Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.SDIS 71



Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été  
- reçu en Préfecture le 16 FEV. 2015  
- publié le 16 FEV. 2015

Le Président,  
pour le Président et par délégation.  
Le Directeur Adjoint,



Jacqueline FELIX

# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 13 février 2015

---

Délibération n° BU 2015-03  
Bilan de la 2<sup>ème</sup> vente de véhicules et engins du parc  
départemental au titre de l'année 2014

---

Membres du BUREAU en exercice :	5
Présents à la séance :	3
Nombre de votants :	3
Quorum :	3
Date de la convocation :	6 février 2015
Affichée le :	6 février 2015
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mil quinze, le treize février à dix sept heures, le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire s'est réuni sur convocation de son président en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient présents :**

Monsieur le Docteur Jean-François NICOLAS, Monsieur Fernand RENAULT,  
Monsieur Rémi CHAINTRON.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Jean-Yves VERNOCHET.

M. le Président, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Par délibération BU 2014-19 du 18 Juillet 2014 relative à la réforme, vente de véhicules et matériels du parc départemental au titre de l'année 2014, les membres du Bureau ont arrêté la liste de véhicules et matériels réformés à vendre ainsi que le prix minimal de vente.

Une large information a également été réalisée auprès de toutes les communes de Saône-et-Loire ainsi qu'à l'attention des personnels professionnels et administratifs du service et un avis de publication est paru dans les "Journaux de Saône-et-Loire" le samedi 26 juillet 2014.

224 offres de prix ont été réceptionnées par le Groupement Logistique et examinées par la Commission Interne Ad'hoc, présidée par M. Fernand RENAULT, Vice-Président, représentant le Président du Conseil d'Administration, qui s'est réunie le 17 septembre 2014.

Conformément à la procédure de vente des engins et matériels réformés par le S.D.I.S. (délibérations BU 2007-18 du 29 juin 2007 et BU 2008-14 du 29 février 2008), les candidats attributaires ont reçu dans la semaine suivant la réunion de la Commission Interne Adh'oc, une lettre de notification leur signifiant l'acceptation de leur offre.

Les observations concernant le déroulement des ventes de véhicules et engins figurent dans le tableau joint en annexe.

Le produit de la 2<sup>ème</sup> vente de véhicules et engins de l'année 2014 s'élève à 48 366 € (annexe 1).

---

## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- approuvent la destination et les conditions de vente des véhicules et engins 2014 ;
- autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des présentes propositions.

Docteur Jean-François NICOLAS  
Président du CA.SDIS 71



Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le **16 FEV. 2015**
- publié le **16 FEV. 2015**

Le Président,  **Président et par délégation.**  
**Le Directeur Adjoint,**

**Jacqueline FELIX**

## REFORME et VENTE de VEHICULES, MATERIELS et ENGINs au TITRE DE 2014 - Délibération n° BU 2014-19 du 18 juillet 2014

n° du lot	n° Inventaire Gpt Logistique	Appellation	type de véhicule ou engin	Immat.	date acquisition par le SDIS 71	dernière affectation	date limite de validité du contrôle technique	KM	valeur d'acquisition en €	VNC 31/12/2013	Prix minimal estimé en €	état du véhicule ou engin	attribution des lots	montant de la vente
1	051-97	VL	CITROEN ZX	2016 WC 71	26/05/1997	SDIS	06/06/2015	106 761	13 314,00	hors actif	200	état moyen	M. BROUSSE E.	420,00
2	A0626-02	VL	RENAULT CLIO 2	2833 XJ 71	15/11/2002	SDIS	06/11/2014	183 620	12 667,60	0	500	état moyen	M. ARNAUD Y.	1 500,00
3	A0576-0	VL	RENAULT CLIO 2	3434 WX 71	26/10/2000	AUTUN	09/10/2014	147 202	11 941,84	0	500	état moyen	Mlle VINCENT	1 690,00
4	A0575-00	VL	RENAULT CLIO 2	3436 WX 71	26/10/2000	SDIS	16/10/2014	211 281	11 941,84	0	400	état moyen	M. DUPARD C.	667,00
5	A0612-02	VL	RENAULT CLIO 2	5204 XG 71	07/06/2002	Antenne NORD	04/07/2014	167 994	12 667,40	0	500	état moyen	M. ARNAUD Y.	1 500,00
6	A0614-02	VL	RENAULT CLIO 2	9206 XG 71	07/06/2002	SDIS	06/06/2014	136 175	12 667,40	0	500	état moyen	M. LACROIX P.	850,00
7	514-97	VLFOURG	CITROEN BERLINGO	5716 WF 71	24/02/1998	Antenne EST	29/01/2016	71 359	12 394,11	0	500	état moyen	M. VERJUX B.	1 850,00
8	516-97	VLFOURG	CITROEN BERLINGO	5721 WF 71	24/02/1998	LOUHANS MONTPOINT	02/01/2016	59 069	12 394,11	0	500	état moyen	SIVU BOCAGE BRESSAN	2 006,00
9	517-97	VLFOURG	CITROEN BERLINGO	5722 WF 71	24/02/1998	SDIS	30/05/2016	28 306	12 581,25	0	500	état moyen	Mairie CHAPELLE du MONT de France	1 550,00
10	A0568-00	VLFOURG	PEUGEOT PARTNER	6399 WX 71	06/11/2000	SDIS	05/10/2004	203 784	12 444,51	0	400	état moyen	M. BENOIT N.	410,00
11	A0571-00	VLFOURG	PEUGEOT PARTNER	6402 WX 71	06/11/2000	MACON CRECHES	23/10/1994	80 966	12 444,51	0	500	état moyen	CPI OZAN	1 800,00
12	546-99	VLFOURG	CITROEN BERLINGO	9914 WP 71	22/10/1999	CHALON OUROUX	09/10/2005	100 162	12 443,16	0	500	état moyen	CPI La CHAPELLE THECLE	2 119,00
13	A0608-02	VLFOURG	RENAULT KANGOO	8877 XG 71	05/09/2002A	ntenne OUEST	13/09/2014	118 213	11 799,04	0	400	boite de vitesse ou embrayage HS	Mairie LESSARD en BRESSE	1 858,00
14	A0059-00	VLFOURG	PEUGEOT PARTNER	6400 WX 71	06/11/2000	LUGNY HTE MOUGE	09/10/2014	103 674	12 444,51	0	500	état moyen	CPI LAIZ	1 200,00
15	545-99	VLFOURG	CITROEN BERLINGO	9913 WP 71	22/10/1999	MERVANS SIMARD	03/10/2015	110 473	12 443,16	0	500	état moyen	Crèche et Centre Loisirs HOLA KIDS	1 800,00
16	451-94	VTP	PEUGEOT BOXER	6949 VP 71	17/11/1994	Antenne SUD	12/11/2014	172 529	6 647,10	0	1 000	état moyen	Louhans-Cuiseaux FC	4 230,00
17	528-98	VSAB	CITROEN JUMPER	5384 WK 71	14/01/1999	CLUNY SALORNAY	18/01/2015	69 032	52 931,98	0	2 500	état moyen	Louhans-Cuiseaux FC	2 800,00
18	A0585-00	VSAB	RENAULT MASTER	5388 WZ 71	30/03/2001	MERVANS SIMARD	12/03/2015	140 600	53 366,55	0	2 500	état moyen	M. ARNAUD Y.	3 500,00
19	A0587-00	VSAB	RENAULT MASTER	5393 WZ 71	30/03/2011	DOMPIERRE les ORMES	24/03/2015	151 607	53 366,55	0	2 500	état moyen	SARL NEGO 36	2 800,00
20	551-99	VSAB	PEUGEOT BOXER	9301 WQ 71	22/12/1999	LOUHANS ST ETIENNE	19/11/2014	49 031	52 692,42	0	2 500	état moyen	M. PETIT X.	3 582,00
21	555-99	VSAB	PEUGEOT BOXER	9305 WQ 71	22/12/1999	SENNECEY LE GRAND	01/10/2014	154 131	52 692,42	0	2 500	état moyen	Mairie d'une réinscription sur la procédure liste de vente	1 100,00
22	365-88	VSR	RENAULT MASTER	6460 TH 71	27/12/1988	ST MARTIN EN BRESSE	19/04/2014	14 790		hors actif	1 000	état moyen	CPI ABERGEMENT CUISERY	1 100,00
23	448-94	VSR	RENAULT	7366 VM 71	15/06/1994	CHAROLLES	04/02/2015	30 576		hors actif	1 000	état moyen	SARL NEGO 36	1 600,00
24	542-98	VTU	CITROEN JUMPER	7785 WK 71	01/10/1984	SDIS	06/12/2014	24 011	32 206,35	0	6 000	état moyen	Mairie d'une réinscription sur la procédure liste de vente	2 610,00
25	288-84	CCFM	RVI 75X130	8077 SL 71	11/10/1984	SDIS	12/09/2014	32 420	53 673,00	hors actif	2 500	état moyen	M. DOUCET J.	2 610,00
26	313-85	FPT	IVECO 135-17	7494 SR 71	10/12/1985	SDIS	04/01/2014	56 434	76 719,00	hors actif	2 500	état moyen	Mairie d'une réinscription sur la procédure liste de vente	1 100,00
27	466-95	FPT	RVI M 210 SP	915 VW 71	24/01/1996	SDIS	21/08/2013	40 100	56 167,25	0	2 500	état moyen	Mairie d'une réinscription sur la procédure liste de vente	1 100,00
28			Groupe électrogène Lombardini T25 C			CHALONSAONE			10 582,94	0	4 000	état moyen	Mairie d'une réinscription sur la procédure liste de vente	1 100,00
29			Groupe électrogène Génélec 220 v 6 kw T 25 C			SDIS			1 636,39	0	500	état moyen	M. FAURE A.	750,00
30	2185-77		Embarcation Newmatic			BOURBON LANCY			5 235,99	0	300	état moyen	M. FERRIERE M.	750,00
31			Embarcation Newmatic			SENNECEY LE GRAND				hors actif	500	état moyen	EURL GRIZARD	800,00
32			Moteur bateau Yamaha 9,9 CV			BOURBON LANCY				hors actif	800	état moyen	M. FAURE A.	650,00
33			Moteur bateau Yamaha 30 CV			LOUHANS				hors actif	500	état moyen	M. FERRIERE M.	749,00
34			Moteur bateau Mariner 9,9 CV			MONTCHANIN				hors actif	3 000	état moyen	Club plongée GAZELLEC CHALONSAONE	1 500,00
35	1995		Compresseur 300 bar Comper			AUTUN				hors actif	3 000	état moyen		

